



Distr.
LIMITEE

A/C.1/PV.829
25 janvier 1957

FRANCAIS

Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-NEUVIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le vendredi 25 janvier 1957, à 15 heures.

Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive : rapport de la Commission du désarmement /Point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte mimeographié sous la cote A/C.1/SR.829. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTRODUCTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT (DC/83; A/C.1/793, 784; A/C.1/L.160, L.161, L.162, L.163, L.164) /Point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ce matin, je n'ai pas donné la parole au représentant d'Israël, qui me l'avait demandée pour exercer son droit de réponse, parce que l'heure était arrivée de lever la séance. Je la lui donne maintenant.

M. COMAY (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu m'accorder le droit de répondre à certaines observations formulées au cours de ce débat au sujet de l'application du désarmement aux problèmes en suspens dans le Moyen-Orient. Je tiens à donner immédiatement l'assurance à la Commission que je serai extrêmement bref, que j'éviterai toute polémique et que j'essaierai d'esquisser une méthode constructive pour aborder cette question dans le cadre du point que nous discutons.

Ma délégation, comme toutes les autres, regrette que les Nations Unies n'aient pas réussi à assurer le contrôle de forces qui risquent de détruire le monde; en fait, les Nations Unies n'ont réussi à atteindre aucun accord sur aucun des aspects des problèmes qui nous menacent. Cependant, nous devons à tout prix essayer de sortir de cette paralysie mortelle.

Depuis une dizaine d'années, les Nations Unies discutent le problème du désarmement. Depuis les deux dernières années, le centre des efforts s'est déplacé. Une amélioration a été enregistrée par la Conférence des chefs de gouvernement de 1955. Avant ce moment, les diverses propositions de désarmement consistaient en plans larges et coordonnés portant sur les trois facteurs principaux de désarmement : la réduction des forces armées et des armements de type classique, l'interdiction des armes atomiques et autres armes de destruction massive, et le problème du contrôle et de l'inspection.

Depuis lors, cependant, un certain nombre de propositions d'un caractère limité ou partiel ont été faites dans l'espoir qu'un accord sur une "mesure initiale" quelconque pourrait ouvrir la voie, au point de vue politique et psychologique, vers un accord sur un plan global. Je citerai, par exemple, la proposition

britannique à la Conférence des chefs de gouvernement tendant à déterminer une région limitée qui pourrait faire l'objet, en Europe centrale, de mesures d'inspection; la suggestion faite par la France à la même Conférence de commencer l'oeuvre de désarmement en opérant des réductions budgétaires; la proposition américaine d'inspection aérienne au-dessus des territoires des Etats-Unis et de l'Union soviétique, afin de prévenir toute attaque par surprise, et la variante de cette proposition suggérée à Londres, en 1956, prévoyant des régions sur lesquelles pourraient être exécutés des tests d'inspection aérienne; enfin, les propositions faites à diverses reprises par l'Union soviétique, prévoyant une "zone désarmée" en Europe centrale, l'interdiction de fournir des armes nucléaires à l'Allemagne, une réduction budgétaire de 15 pour 100, des inspections aériennes au-dessus d'une zone déterminée en Europe centrale, la réduction d'un tiers des forces d'occupation en Allemagne, etc.

Aucune de ces propositions de portée partielle n'a été acceptée, et cela peut-être à cause d'un élément fondamental qu'elles ont en commun : elles demandent avant tout l'accord des "principales Puissances intéressées" sur les réductions à appliquer immédiatement et tout d'abord à leurs propres forces armées et à leurs propres armements. La raison de cette exigence est évidente : l'humanité est menacée de destruction par des moyens dont disposent les grandes Puissances et dont ne disposent pas les petites Puissances. Cependant, les tentatives en vue d'accomplir un progrès doivent-elles se borner exclusivement à ce genre d'accord limité ?

De l'avis de mon gouvernement, les Nations Unies ne devraient pas écarter la possibilité de réaliser un accord sur un plan prévoyant la réduction des armements en ce qui concerne une situation locale comportant des conflits, une situation susceptible d'affecter les intérêts des grandes Puissances, mais dans laquelle les parties principalement intéressées constituent un groupe de petites Puissances. Ma délégation suggère que le conflit entre Israël et les pays arabes fournisse un cadre local approprié pour un plan de cette nature. Voici les raisons pour lesquelles nous faisons cette suggestion :

En premier lieu, le conflit entre Israël et les pays arabes est le conflit local le plus critique et le plus explosif parmi ceux qui préoccupent les Nations Unies.

En second lieu, les fournitures d'armes illimitées à destination de cette région ont joué un rôle important et sinistre dans la création des anxiétés et des tensions qui sont les causes directes de la crise actuelle.

En troisième lieu, les difficultés particulières soulevées par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'existent pas du tout en ce qui concerne les Etats de la région intéressée.

En quatrième lieu, les Etats de cette région ne sont pas en mesure de fabriquer même les armes de type classique particulièrement lourdes et dangereuses qui leur ont été fournies par l'étranger.

En cinquième lieu, l'inspection et le contrôle de cette région sont relativement simples si on les compare à l'inspection et au contrôle à exercer sur des territoires d'une population dense, d'une vie économique évoluée et où les industries de fabrication d'armes et les systèmes de communications sont extrêmement développés.

En sixième lieu - et c'est peut-être le facteur le plus important -, les pays dont il s'agit sont pauvres et arriérés; ils ne peuvent pas prendre part à la course effrénée aux armements. L'évolution et les progrès qui finiront par apporter la stabilité à cette région sont constamment entravés par le détournement d'une grande partie des ressources de nos voisins et de nous-mêmes vers des dépenses militaires.

A cet égard, je voudrais citer un passage emprunté à la déclaration faite, le 5 décembre 1956, par notre Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale :

"Les pays du Moyen-Orient figurent à juste titre dans la catégorie des pays sous-développés. Le niveau de vie, les maladies, l'analphabétisme des masses, les terres laissées incultes, les déserts et les marécages, tout cela appelle désespérément le secours de cerveaux, de mains, de moyens financiers, de connaissances techniques. Pouvons-nous imaginer ce qu'un état de paix entre Israël et ses voisins, au cours des huit dernières années, aurait signifié pour nous tous ? Pouvons-nous nous représenter ce que serait la transformation des avions de guerre en canalisations d'irrigation et en tracteurs pour la population de cette région ? Pouvons-nous, par imagination, mettre des écoles et des hôpitaux là où se trouvent actuellement des canons ? Les centaines de millions de dollars qui ont été dépensés en armements auraient

certainement pu être employés à des fins meilleures. Remplacez la haine stérile et l'oeuvre destructrice par la coopération entre Israël et ses voisins, et vous donnerez à tous ces peuples la vie, l'espérance et le bonheur." (A/PV.609, page 62).

Un plan de ce genre pourrait assumer la forme d'une convention conclue entre Israël et les Etats arabes en conflit avec notre pays, et cela avec l'assistance de la Commission du désarmement; cet instrument pourrait être approuvé par les Nations Unies et garanti d'une manière adéquate; il pourrait et devrait réaffirmer la complète renonciation à la guerre; il pourrait contenir l'engagement renouvelé de s'abstenir de tout acte d'hostilité active et de belligérance à la fois sur terre, sur mer et dans les airs.

Je voudrais ici m'adresser calmement au représentant de l'Irak qui, au cours de ce débat, a demandé qu'Israël et Israël seul se voie refuser les moyens d'assurer sa défense. Il ne serait pas difficile pour ma délégation de répondre à cette proposition surprenante et je pourrais apporter beaucoup de preuves de l'activité trouble de l'Irak dans tout ce conflit. Je pense qu'il sera plus utile et plus en rapport avec le ton que vous avez essayé avec tant d'habileté, Monsieur le Président, de conserver à ce débat, d'éviter une controverse stérile avec M. Jamali. Au lieu de cela, je voudrais lui demander en toute sincérité s'il n'aimerait pas lui aussi voir notre région débarrassée du fardeau actuel écrasant des armements afin que nous puissions nous tourner corps et âme et avec toutes nos richesses vers des tâches plus constructives.

Il serait prématuré de présenter à cette étape de nos débats un plan détaillé. Mais si quelques-unes des mesures pratiques et des techniques qui ont été élaborées à la Commission du désarmement et dans cette Commission pouvaient être adaptées à l'échelle locale, à un plan de ce genre, cela pourrait servir de plan-pilote utile pour une sphère d'activité plus vaste.

Mon gouvernement collaborerait avec joie à toute tentative pour arriver à une limitation des armements sur le plan local, qui permettrait de réduire la tension et de diminuer l'effort économique trop lourd.

Nous n'avons de dessein agressif contre personne. Nous souhaitons vivre et travailler en paix, utiliser nos maigres ressources à l'amélioration des conditions de vie de notre peuple et aider à obtenir ces résultats dans la région dans son ensemble. Si nos voisins partagent nos vues, on pourrait envisager de régler les deux principaux problèmes dont les Nations Unies sont saisies presque depuis leur naissance, en une seule fois. Les deux problèmes dont je parle sont le conflit israélo-arabe et la nécessité de faire partir d'un point bien défini le processus qui consistera à arrêter le réarmement.

Je n'essaie pas de vous faire croire que tout ceci sera facile, mais l'un de nous ici peut-il nous montrer un point de départ facile ? S'il y en avait eu un, il n'est pas douteux qu'un plan de désarmement aurait déjà été appliqué depuis que les Nations Unies existent ou même avant, au moment où la Société des Nations fonctionnait. Pourquoi alors ne pas chercher à mettre au point un plan-pilote de désarmement dans la région même où les tensions mondiales ont été récemment les plus graves ?

Après tout, c'est dans cette même région que l'un de mes ancêtres, en cette terre d'Israël, a présenté la première proposition de désarmement dans les termes impérissables qui sont gravés dans le mur de pierre qui fait face à ce bâtiment des Nations Unies :

"Et de leurs épées, ils feront des socles de charrue; et de leurs lances des houes. Une nation ne lèvera plus l'épée contre une autre et l'on n'apprendra plus la guerre."

Ma délégation demande à la Commission et, après elle, à la Commission du désarmement, de bien vouloir tenir compte de cette façon d'envisager le problème.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolutions.

M. de GRIPENBERG (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Comme il semble maintenant certain que les projets de résolutions présentés à cette Commission, ainsi que les autres propositions, suggestions et opinions qui se sont fait jour au cours de ce débat, seront renvoyés à l'examen du Sous-Comité de la Commission du désarmement, la délégation de la Finlande qui n'est pas représentée dans ce dernier organe voudrait adresser un appel urgent à la Commission. La délégation de la Finlande voudrait aussi ajouter sa voix à celle de beaucoup d'autres délégations qui ont parlé avant elle. Elle estime qu'elle a le devoir d'exprimer son inquiétude profonde et les appréhensions qui se manifestent dans son pays au fur et à mesure que les années passent sans que les grandes Puissances mondiales arrivent à un accord sur le désarmement nucléaire.

Notre délégation est désireuse de souligner qu'elle espère profondément que la Commission du désarmement trouvera - et trouvera bientôt - le moyen d'arriver à un accord international sur la cessation des explosions expérimentales d'armes nucléaires. Nous nous rendons tous compte, bien entendu, de l'extrême complexité des problèmes qui se posent dans les discussions sur le désarmement et en particulier

des problèmes relatifs à la menace effrayante des armes nucléaires. Mais il n'est pas possible qu'il soit au-delà de l'intelligence humaine de trouver des moyens d'échapper au péril qui déjà maintenant, alors que la paix prévaut encore, menace l'humanité.

A ce propos, la délégation finlandaise s'associe complètement à la proposition présentée par la délégation soviétique : les explosions expérimentales d'armes nucléaires doivent cesser immédiatement. L'application de cette proposition semble être la seule voie possible pour éviter les dangers qui menacent la santé et la vie de tous les peuples du monde et qui découlent d'expériences répétées dans le domaine des armes atomiques et à l'hydrogène. Si toutefois la Commission du désarmement ne trouvait pas la possibilité, dans un avenir raisonnablement proche, d'arriver à un accord international sur ce point, la délégation finlandaise voudrait saisir cette occasion pour insister auprès de la Commission pour qu'elle fasse tous ses efforts pour arriver à un accord moratoire en ce qui concerne les expériences sur les armes nucléaires - ainsi que l'a proposé il y a quelques jours le représentant de la Suède - ou pour arriver à un accord qui permettrait l'établissement d'un système d'enregistrement des explosions expérimentales comme il est prévu dans le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162).

M. HANIFAH (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Le débat général sur l'importante question du désarmement a montré une fois de plus que nos discussions ici servaient essentiellement à résumer la situation. Mais cette année, le débat général a également servi à souligner la nécessité urgente d'arriver maintenant à des résultats pratiques. Cette nécessité avait, il est vrai, été déjà soulignée dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 1955, par laquelle les Etats intéressés, et en particulier les Etats membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, étaient invités à s'efforcer en premier lieu de réaliser sans tarder et d'appliquer un accord portant sur "toutes les mesures dont l'exécution est d'ores et déjà possible, d'un plan de désarmement comportant des garanties adéquates". (Assemblée générale, documents officiels, dixième session, Supplément No 19, page 6) Aujourd'hui, la nécessité et, en fait, la possibilité de prendre des mesures pratiques dans cette direction sont plus grandes que jamais.

Sur les trois aspects essentiels d'une convention sur le désarmement international - à savoir les armements classiques et les forces armées; les armes nucléaires et les armes de destruction massive; un contrôle international efficace - il semble maintenant exister un consensus d'opinions suffisant pour permettre un accord rapide et l'application d'au moins une première étape de désarmement.

M. Hanifah (Indonésie)

De l'avis de ma délégation, il ne faudrait pas négliger cette occasion d'aboutir à des réalisations pratiques et c'est pour atteindre cet objectif immédiat, bien que limité que, tout en poursuivant les efforts déjà entrepris pour parvenir à un désarmement général, des projets de résolution ont été présentés à la Commission.

Les deux projets de résolution concernant les explosions nucléaires expérimentales tendent à la mise en oeuvre immédiate de mesures s'appliquant à l'un des aspects les plus terrifiants de la course aux armements. D'un côté, le projet de résolution commun du Canada, du Japon et de la Norvège, proposant l'établissement, à titre de mesure préliminaire, d'un système d'enregistrement aux Nations Unies des explosions nucléaires, constitue un progrès dans la voie des réalisations pratiques. Mais, si elle comprend parfaitement les désirs des auteurs de ce projet de résolution, ma délégation estime que la proposition qu'il contient ne pénètre pas suffisamment au coeur du problème. Ainsi que l'a fait remarquer le représentant de la Suède, l'élément essentiel de la question réside dans notre ignorance des conséquences néfastes que la poursuite de ces explosions peut entraîner pour l'humanité. Cependant, bien que nous ne connaissions pas les conséquences lointaines de ces explosions, c'est un fait scientifique que toute augmentation des radiations a des effets nocifs. C'est pourquoi, un système d'enregistrement des futures explosions nucléaires (même si, sous la pression de l'opinion publique informée, il conduisait à une sorte de limitation, qui s'imposerait d'elle-même, de telles expériences par les Etats intéressés), ne garantirait pas que leurs tragiques conséquences pour la santé et la sécurité de l'humanité soient éliminées. D'autre part, il est parfaitement concevable que ce système d'enregistrement des futures explosions nucléaires expérimentales peut avoir pour résultat d'accélérer le rythme de ces expériences par les Etats intéressés.

C'est pourquoi le projet de résolution des trois Puissances est fondé sur l'idée que des explosions nucléaires expérimentales doivent être limitées ou écourtées, après que les faits concernant la nocivité des radiations auront été établis, et non point auparavant ou jusqu'à leur établissement. Cependant, ma délégation estime que, du point de vue scientifique, c'est une attitude assez dangereuse. Après tout, nul ne peut absorber un médicament toxique en quantité indéfinie avant que les données scientifiques relatives à ce produit aient été établies, en se promettant de n'en prendre que le minimum tolérable par

l'organisme lorsque les faits scientifiques auront été déterminés, méconnaissant ainsi les dommages irréparables qui peuvent être causés dans l'intervalle. Nul ne peut prendre des médicaments de ce genre, même en petites quantités, alors que les doses n'ont aucun sens, tant que la limite d'absorption n'a pas été établie. C'est pourquoi il faudrait prendre des précautions au moins semblables quand il s'agit de la santé et du bien-être de la race humaine.

Le projet de résolution de l'Union soviétique demande la cessation immédiate de ces explosions nucléaires expérimentales. C'est une mesure pratique désirée par tous les peuples du monde, et nous pensons que l'on peut l'appliquer dès maintenant. Au cours des discussions qui se sont déroulées lors de la dixième session de l'Assemblée générale, j'avais déclaré qu'un accord relatif à la cessation de ces explosions nucléaires et thermonucléaires expérimentales répondrait aux besoins de l'humanité. Je rappellerai également que, dès le printemps de 1954, le Gouvernement de l'Indonésie s'était joint à ceux de la Birmanie, de Ceylan, de l'Inde et du Pakistan pour demander qu'il ne soit plus procédé à des explosions nucléaires. Depuis lors, nous avons fait des efforts répétés pour parvenir à ce but. C'est pourquoi nous sommes heureux de l'initiative prise, cette année, par l'Union soviétique qui, dans le projet de résolution qu'elle a présenté, demande la cessation immédiate des explosions expérimentales.

Je sais qu'un argument a été présenté selon lequel, s'il était mis fin aux explosions expérimentales d'armes nucléaires, cela signifierait également la suppression d'explosions expérimentales à des fins pacifiques jusqu'à ce que soit établi un système de contrôle international et fixée la limite tolérable des radiations émises. Cependant, il ne faut pas oublier que ce sont les petits pays, les pays sous-développés - ceux qui sont plus particulièrement désireux de voir aboutir l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques - qui demandent une telle restriction. Certes, nous sommes désireux, et nous avons besoin, que des progrès soient réalisés dans ce domaine, mais nous ne voulons pas que ce soit à n'importe quel prix et surtout pas au prix de l'élimination de la race humaine. Le progrès ne peut être une fin en soi, il est un moyen d'élever le niveau de vie des peuples du monde. En vérité, nous espérons que la cessation des expériences en matière d'armes nucléaires aura pour résultat d'accélérer la recherche de formules permettant les essais d'utilisation de l'atome à des fins pacifiques sous contrôle international.

A ce sujet, je voudrais me référer une fois de plus aux projets de résolution présentés à la Commission au sujet des explosions nucléaires expérimentales. On peut dire que ces projets de résolutions sont aux antipodes. D'une part, le projet de résolution des trois Puissances est peut-être trop limité et n'offre la réalisation que d'une mesure préliminaire, alors que d'autre part, le projet de résolution de l'Union soviétique va trop loin et trop vite pour d'autres mesures. S'il en est ainsi, ma délégation pense que l'on pourrait trouver un compromis pour une mesure temporaire acceptable par tous, ainsi que l'a suggéré le représentant de la Suède. En d'autres termes, on pourrait essayer de parvenir à un accord des Etats intéressés sur un moratoire, jusqu'à ce que le Comité scientifique sur les effets des radiations atomiques, créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, ait fourni son rapport et présenté ses conclusions et que l'Assemblée ait pris une décision.

Nous croyons que cette proposition de la délégation suédoise présente deux avantages importants : tout d'abord, c'est une mesure pratique qui peut être appliquée dès maintenant, sans mettre en danger la sécurité d'aucun Etat; en second lieu, elle correspond au désir universel et aux besoins de l'humanité et, si elle est appliquée, elle créera un climat politique et psychologique favorable qui, à son tour, pourrait conduire à la mise en oeuvre d'autres mesures de désarmement. C'est pourquoi, bien qu'elle ne présente pas de proposition formelle, en ce moment, ma délégation accueillera toute proposition qui sera faite dans ce sens. Tout au moins, nous espérons que la mesure temporaire suggérée par la délégation suédoise recevra de la part des membres de la Commission toute l'attention qu'elle mérite.

J'en arrive maintenant au projet de résolution présenté par l'Union soviétique dans le document A/C.1/L.161. Ma délégation éprouve quelques doutes sur l'utilité de la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale en vue de l'étude de la question du désarmement. S'il n'y a aucune proposition concrète sur le désarmement, nous pensons qu'on ne doit pas recourir à une telle procédure. Cependant, nous n'élèverons aucune objection en ce qui concerne la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée si, de l'avis des membres de la Commission du désarmement, une telle réunion était rendue nécessaire par une évolution de la situation. Au contraire, nous serions très heureux de noter un progrès accompli dans la question du désarmement.

M. Hanifah (Indonésie)

Ma délégation accueille favorablement la demande formulée au paragraphe 8 du projet de résolution commun des douze Puissances; nous y relevons l'invitation adressée aux membres de la Commission du désarmement de considérer l'opportunité d'une convocation extraordinaire de l'Assemblée ou d'une conférence du désarmement en temps utile. Nous considérons également que la recommandation faite au Sous-Comité de préparer un rapport qui serait examiné par la Commission du désarmement au plus tard le 1er août 1957 est tout à fait conforme au désir universel de parvenir à un accord rapide sur la mise en oeuvre des mesures relatives au désarmement.

Le projet de résolution des douze Puissances, dans son ensemble, est excellent; c'est un document qui nous permet de nous tourner vers l'avenir. Nous nous réjouissons, en particulier, de voir figurer, parmi ses auteurs, les grandes Puissances qui assument une responsabilité essentielle dans la solution de ce problème. Ce projet de résolution nous permet un espoir renouvelé dans l'établissement d'une paix durable dans laquelle les peuples pourront vivre libérés de toute crainte de guerre. Pénétrons nous, au cours de l'année qui vient, de cette espérance du genre humain et travaillons à créer une compréhension mutuelle nécessaire à une action commune.

M. Krishna MENON (Inde) (interprétation de l'anglais): Les obligations contractées par ma délégation à l'égard de cette Organisation, en d'autres domaines, au cours de ces derniers jours, ne m'ont pas permis de participer à cette discussion comme je l'ai fait au cours des années passées.

Le rapport dont la Commission est saisie et qui a été distribué aux Etats Membre contient une déclaration du Gouvernement de l'Inde, faite en juillet 1956, en ce qui concerne les mesures nécessaires et immédiatement applicables susceptibles de conduire au désarmement.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/C.1/L.163) est, comme s'en rendent compte tous ceux qui sont assis autour de cette table, le résultat de longs efforts et d'une lente évolution et ma délégation ne pense pas que le moment approprié pour intervenir dans cette discussion se plaçait avant les résultats - qui heureusement se sont avérés fructueux - dont nous sommes maintenant saisis.

Heureusement, le caractère du projet de résolution est tel qu'il ne soulève aucune difficulté de procédure en traitant du problème du désarmement dans son ensemble. En effet, le paragraphe 5 traite de toutes les propositions dont l'Assemblée est saisie et, de plus, le paragraphe 7 demande que les comptes rendus des séances de la première Commission consacrées au désarmement soient transmis à la Commission du désarmement. Il en résulte que, tout ce que l'on dira au sein de cette Commission dont la composition est plutôt restreinte, figurera aux procès-verbaux et, d'autre part, les points de vue des autres Etats pourront être connus.

Nous nous réunissons un an après la discussion générale et onze ans après que les Nations Unies, en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité, ont commencé à se préoccuper de ce problème. La Commission du désarmement, créée en 1952, nous a fait rapport année après année et les activités de cet organisme ont porté pour une grande partie, sur la question de la présentation des rapports, les discussions principales se déroulant au sein du Sous-Comité du désarmement.

Nous avons, dans le domaine du désarmement, le devoir d'enregistrer les accords et les progrès; nous devons même parfois nous contenter de reconnaître que nous sommes en désaccord, pour faire le point et essayer d'aller de l'avant. Je pense qu'il serait injuste à l'égard de l'opinion publique mondiale comme de nous-mêmes si nous ne comprenions pas qu'au fur et à mesure que le temps s'est écoulé et que nous nous sommes réunis, nous avons dû orienter nos discussions dans le contexte même d'armements plus importants qu'auparavant, d'armes de destruction plus récentes, et aussi de craintes nouvelles et, la plupart du temps, de tension internationale qui n'allait que croissant.

Il y a quelques mois, mon Gouvernement avec d'ailleurs de nombreux autres, avait espéré que, cette année, en raison de l'amélioration de la situation dans le monde, il serait possible d'accomplir un pas important vers l'objectif du désarmement mondial qui ne constitue d'ailleurs par lui-même qu'un but intermédiaire, l'objectif ultime étant la mise hors la loi de la guerre. Malheureusement pour nous, les événements survenus dans le Moyen-Orient, la situation en Hongrie et la réapparition du vocabulaire de la guerre froide sont intervenus pour empêcher tout progrès dans la voie de la réduction des tensions. Néanmoins, ce problème a été examiné avec une gravité telle que, en dépit de facteurs adverses, nous sommes saisis d'un projet de résolution qui nous est soumis sur une base représentative. C'est pourquoi en formulant devant la Commission les observations de mon Gouvernement, je traiterai du projet de résolution et de toutes ses conséquences, en même temps que des autres projets qui nous sont présentés.

Je tiens à déclarer que, en dépit de ce que je viens de dire, cette discussion et les procédures qui se rattachent à l'examen de ce problème se déroulent sous d'excellentes auspices. Mon Gouvernement tient à exprimer sa satisfaction de la déclaration de M. Lodge, représentant des Etats-Unis, qui nous a dit : "Aujourd'hui, je m'appesantirai davantage sur l'avenir que sur le passé" (A/C.1/PV.821, page 2).

Une telle manière d'aborder semblable problème, si elle était suivie à la Commission du désarmement ou à son Sous-Comité, pourrait donner de meilleurs résultats que la méthode qui a prévalu dans le passé et qui a consisté à insister sur ce qui avait été dit en des occasions précédentes, sur la manière dont les obligations contractées n'avaient pas été honorées ou sur la question de savoir s'il était nécessaire d'assumer de nouvelles obligations.

Il est impossible, dans le contexte des affaires politiques ou sociales, de se tourner vers deux directions à la fois. Sur le plan physiologique, celui qui se livrerait à cette expérience d'optique perdrait la vue. S'il en est ainsi dans le cas de l'oeil humain, il en va de même, à plus forte raison, dans le cas des affaires politiques et sociales. Nous devons choisir entre deux attitudes : d'une part, nous pouvons nous tourner vers le passé, en tirer maints sujets de récrimination et transformer une commission en un organisme d'enquête; d'autre part, nous pouvons considérer l'avenir.

Mon Gouvernement désire également exprimer sa satisfaction du fait que, en dépit des tensions existantes, des échanges de vues et de communications aient pu être effectués entre les deux grandes Puissances qui, nous le répétons sans

réserve, portent la responsabilité principale en matière de désarmement. Il est vrai que nous présentons des propositions, que nous pouvons parfois dire avec exactitude que ces propositions ont quelque mérite, mais les armes décisives sont en la possession de deux grandes Puissances et c'est de leur accord, de leur abandon des craintes mutuelles, de la manière dont elles ajusteront leurs différends dans toutes les régions du monde où leur coexistence s'impose, que pourra résulter un désarmement véritable.

Mon Gouvernement tient également à exprimer sa satisfaction - à laquelle je suis heureux de m'associer personnellement - de l'immense contribution apportée par M. Harold Stassen, conseiller spécial du Président Eisenhower sur les questions de désarmement, qui, bien que nous ne soyons membre ni de la Commission du désarmement, ni de son Sous-Comité, a, aussi bien de Londres que de New-York, constamment tenu notre Gouvernement informé et s'est montré désireux de tenir compte des points de vue de tous les autres Etats. Je rendrai le même hommage aux différents représentants de l'Union soviétique qui ont participé aux travaux du Sous-Comité. Nous avons aussi eu le privilège d'être informés de l'évolution des travaux de ces deux organismes par le représentant du Gouvernement canadien à Londres et quelquefois par ses membres eux-mêmes à Ottawa.

Pour toutes ces raisons, bien qu'il n'ait pas été possible - en raison de diverses considérations de procédure - pour nous de participer à toutes les discussions, le Gouvernement de l'Inde a été en mesure de contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à la tâche commune.

M. Krishna Menon (Inde)

La contribution faite par les Etats-Unis d'Amérique, qui s'est manifestée par la Conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et par de nombreux autres efforts dans ce domaine, la réponse de l'Union soviétique en ce qui concerne l'établissement de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la coopération de nombreux autres pays ont aidé à faire progresser le problème du désarmement à bien des égards. Je parlerai de certains de ces aspects du problème, non pas en ce qui concerne le fond, parce que le problème de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique n'est en aucune façon le même que celui du désarmement, mais en ce qui concerne les méthodes que nous pouvons être appelés à utiliser pour la coopération internationale.

Un certain nombre de projets de résolution ont été présentés sur cette question à la Première commission. Le paragraphe 5 du projet de résolution des douze Puissances (A/C.1/L.163) recommande que la Commission du désarmement et son Sous-Comité étudient les diverses propositions présentées à la Commission du désarmement.

Je dois, en particulier, traiter des propositions qui ont été soumises dans le passé à cette Assemblée et que, dès 1954, l'Assemblée avait demandé à la Commission du désarmement de prendre en considération. Mon gouvernement a manifesté un grand intérêt pour les conséquences de la radioactivité. Qui plus est, c'est une question qui l'a profondément inquiété. L'exclusion de régions importantes du monde de la discussion de ces questions nous préoccupe. Notre pays se trouve sur un continent où est situé un très grand pays ayant une armée et une force militaire considérables et qui est exclu des délibérations des Nations Unies. Mon pays, étant donné cette situation, s'est trouvé dans l'impossibilité de se faire entendre par la Commission du désarmement pendant dix-huit mois, de 1954 jusqu'au milieu de 1956.

Nous avons ensuite présenté nos propositions à la Commission. Ces propositions ont été distribuées aux Gouvernements des Etats Membres et un sommaire qui, je le crains, ne traduit pas toutes vos pensées, a été également incorporé dans le rapport à l'Assemblée. J'ai eu l'honneur de présenter les vues de mon gouvernement à la Commission du désarmement.

L'Assemblée doit savoir ce qui se passe lorsqu'elle adopte des résolutions transmettant des documents à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité. A moins qu'il ne soit possible d'exercer son influence par la porte de derrière - et je n'ai aucune objection particulière à la porte de derrière, pourvu qu'on puisse y introduire ses idées - ce n'est rien d'autre qu'une représentation de gala.

M. Krishna Menon (Inde)

Je voudrais exprimer ma reconnaissance pour la manière dont nos propositions ont été reçues et pour les paroles aimables dont nous avons été l'objet dans le rapport. Mais nous traitons d'un problème politique. Mon gouvernement espérait que les propositions qu'il avait faites ne seraient pas considérées comme une simple présentation de mémoire et que, soit à cette réunion de la Commission du désarmement, soit à un stade ultérieur, elles seraient discutées. Le représentant de la France, M. Jules Moch, a droit à nos chaleureux remerciements pour avoir au moins examiné nos propositions.

Avant de prendre la parole à la Commission du désarmement, je n'avais pas fait distribuer le texte de ma déclaration et personne ne savait ce que j'allais dire. Cependant, une réponse à mon discours a été distribuée avant même que je commence à parler. En politique, une anticipation intelligente est considérée comme une preuve de sagesse. La réponse faite par M. Jules Moch - j'espère qu'il ne me tiendra pas rigueur de le nommer; l'autre jour j'ai fait une requête qui a été considérée comme une exigence, ce qui prouve que ce système d'interprétation n'est certainement pas parfait - complétait, à bien des égards, les propositions que nous avions faites et représentait, en quelque sorte, une acceptation des mesures proposées par nous. Si je ne me trompe pas, M. Moch parlait au nom de l'entente franco-britannique.

La principale partie des observations qui nous intéressent - et je m'y référerai ultérieurement - est la proposition du Royaume-Uni concernant les expériences d'armes nucléaires. C'est sur cette proposition que notre opposition, cet après-midi, sera concentrée.

A cet égard, je voudrais faire la remarque suivante : Lorsque, par l'intermédiaire de son Premier ministre, le Gouvernement de l'Inde a fait sa première déclaration de politique au Parlement indien, en 1954, il n'a pas demandé l'arrêt des expériences d'armes nucléaires. Les temps sont changeants et nous avons simplement demandé la suspension de telles expériences. Lorsque notre proposition a été présentée, elle a fait l'objet de nombreuses récriminations.

Il semble que, maintenant, les propositions que nous avons faites ont acquis un tel caractère respectable que certains pays se disputent l'honneur de les avoir faites en premier. Au fur et à mesure que le projet prenait corps, en dehors même de cet organisme et, sans manquer de respect pour quiconque, il serait bon de comprendre que si nous pouvons adopter des projets de résolution sans même écouter les arguments présentés pour ou contre, il y a des millions de personnes dont le sort dépend des problèmes que nous examinons. Si, aujourd'hui, ces personnes ne peuvent pas influencer sur notre façon de penser, le moment viendra rapidement où l'opinion publique mondiale devra être écoutée davantage qu'elle ne l'ait à présent.

Ce fait a été reconnu par M. Lodge dans la déclaration qu'il a faite ici. Cette déclaration reflétait le désir d'obtenir un règlement. Cela ne signifie pas que nous approuvions tout ce que M. Lodge a déclaré. Il a dit lui-même que la question méritait un examen.

Mon premier ministre a souligné, il y a quelques jours, que le Président des Etats-Unis lui était apparu comme une personne qui se consacre à des fins pacifiques. C'est à nous qu'il appartient de voir si le Président Eisenhower, et d'autres qui sont responsables de la conduite des affaires de pays puissants, sont capables de traduire leurs aspirations dans la pratique.

Nous avons espéré, lorsque le Sous-Comité a été créé, que la présence de nos amis du Canada - qui, en dépit de l'OTAN, savent rester objectifs - pourraient peut-être nous permettre de trouver soit un pont soit un no man's land où aucun conflit sanglant ne pourrait se produire. C'était aux premiers jours des travaux du Sous-Comité.

A Ottawa, il y a quelques jours, en présence du Ministre des affaires étrangères, j'ai dit, au nom de mon gouvernement, que la partie du monde où nous nous trouvons se tournait vers le Canada, ce nouveau grand pays qui, bien qu'ayant une population éparsée, n'en est pas moins très puissant, dans l'espoir qu'il apporterait une grande contribution à cet égard, puisqu'il comprenait l'opinion publique - j'entendais par là l'opinion de ce continent qui s'étend du pôle nord au pôle sud, c'est-à-dire l'Amérique. Le Canada a des origines anglo-saxonnes et celtiques et est un pays de notre Commonwealth. Il n'a pas de préjugés raciaux à l'égard des peuples d'Asie et il doit être en mesure de comprendre les différentes opinions, même s'il pense que le Gouvernement de la Chine peut ne pas être celui qui représente 600 millions de personnes.

Nous avons été déçus par les résultats obtenus jusqu'à présent, mais non pas au point d'avoir abandonné tout espoir dans cette direction. Mon gouvernement désire que je déclare publiquement que la responsabilité de la conciliation repose principalement sur un pays qui, choisi hors du Conseil de sécurité, a été appelé à faire partie de la Commission du désarmement. Je sais parfaitement qu'en faisant cette observation je m'expose à ce qui va suivre dans quelques minutes et que je peux prévoir d'après le regard que lance dans ma direction le Ministre des affaires étrangères de ce pays.

La déclaration faite par M. Jules Moch devant cette Commission, lorsqu'on l'a dépouillé de tous les commentaires aimables et généreux dont, avec la générosité française bien connue, il nous a gratifiés, est principalement axée sur ce problème particulier qui a pris naissance dans une petite île de l'Atlantique avant d'être portée ici, et qui a tué la proposition de suspension des expériences nucléaires. Il est de loin préférable de se trouver en présence d'une attitude nette. M. Anthony Nutting, alors Ministre d'Etat du Royaume-Uni, avait déclaré à la Commission du désarmement que la suspension des expériences n'était pas possible parce que les explosions ne pouvaient pas être décelées, et la preuve en était, déclarait-il, que certains savants britanniques l'avaient dit. Mais j'ai longuement étudié l'histoire britannique. Qui plus est, j'ai passé trois ans à l'étude de la pensée politique britannique au XVIIIème siècle, c'est-à-dire à l'époque où la philosophie des discours des rois était l'oeuvre de l'Europe. Aujourd'hui, ce sont les savants qui déterminent la philosophie.

Nous refusons d'accepter l'opinion - et je donnerai des preuves scientifiques suffisantes à l'appui - selon laquelle il est impossible de faire exploser ces bombes secrètement dans la poche de quelqu'un. C'était là l'essentiel de la thèse que M. Jules Moch, avec l'enthousiasme qu'il apporte dans cette question et avec la grande réputation dont il jouit dans les questions de désarmement, a soutenue.

Que nous a-t-il dit? Il a déclaré qu'il n'était pas possible de dissimuler une bombe d'une mégatonne, mais que l'on pouvait dissimuler une bombe d'une kilotonne. J'estime que c'est là une déclaration qui ne vise qu'un aspect de la question. Si l'on tient cette assertion pour exacte, on en vient à dire que cette bombe d'une kilotonne peut déclencher une bombe à l'hydrogène et que, par conséquent, tout accord relatif à la suspension des expériences qui permettrait de dissimuler l'explosion d'une bombe d'une kilotonne ramènerait, en fait, la question de la suspension à rien.

Le représentant de la France a ensuite déclaré que le même argument pourrait s'appliquer aux fusées. Nous pensions, dans notre connaissance relativement incomplète de ces questions, que les fusées pouvaient être détectées, grâce à un matériel moderne. Or que nous a-t-on dit? On nous a dit, en toute sincérité, qu'il était possible de détecter une fusée jusqu'à 6.000 mètres dans la stratosphère, mais pas au delà et que, par conséquent, la détection n'était pas complète. Mais je n'ai jamais pu comprendre comment une fusée pouvait aller au delà de 6.000 mètres sans parcourir d'abord les premiers 6.000 mètres. Si une fusée peut être détectée dans les premiers 6.000 mètres, je ne vois pas pourquoi la détection devient impossible. J'insiste sur ce point parce que mon gouvernement à toutes les raisons de s'opposer à la proposition qui nous a été soumise pour remplacer la suspension des expériences et je veux citer à l'appui des motifs politiques, scientifiques, moraux et pratiques

Réglementer les expériences et dire que l'on peut tuer tant de personnes, polluer telle superficie, mais pas davantage, c'est autoriser le mal. Mon gouvernement considère toutes ces armes de destruction de masse comme un mal en tant que tel. Par conséquent, ainsi que nous l'avons dit dans les diverses résolutions adoptées par cette Assemblée, notre but est l'interdiction de ces armes. Si elles étaient bonnes, nous ne les interdirions pas. Si l'on a rétabli la situation qui existait avant la prohibition, c'est parce qu'on a pensé qu'il était bon de le faire. Par conséquent, si ces armes sont un mal en elles-mêmes et si, qui plus est, elles ne peuvent, de par leur nature même, faire l'objet d'une limitation, alors la limitation rend moral, légal, acceptable et donne le cachet des Nations Unies à quelque chose que nous devrions interdire.

Je pourrais présenter ici des analogies, mais il me semble que ce serait autoriser quelque chose que nous pensons être foncièrement mauvais. Il est donc nécessaire, pour ceux qui veulent voir la fin de cette course vers la destruction atomique, d'obtenir la suspension de ces explosions. J'espère - mais il est probable que ce sera le cas - qu'on ne nous accusera pas de demander tout ou rien. Telle n'est pas notre attitude.

Nous admettons que l'explosion de cinq bombes produit moins de radioactivité que l'explosion de cinquante bombes. Mais nous ne pouvons admettre que l'explosion de cinq bombes, venant s'ajouter aux précédentes, n'est pas suffisante pour provoquer tous les dommages que produisent les radiations ionisantes.

En second lieu, et c'est une difficulté plus grande encore, tout l'objet des discussions sur le désarmement s'est fondé sur la question de savoir ce qui doit intervenir en premier lieu : l'élimination des armes ou l'établissement d'un dispositif de contrôle.

Monsieur le Président, en tant que membre du Conseil de sécurité et, par conséquent, de la Commission du désarmement, et en tant que l'un des doyens des Nations Unies, vous admettez que cette tendance a caractérisé tous nos travaux. Les uns disaient : nous allons abandonner quelque chose; les autres déclaraient : comment le saurons-nous? L'année suivante, c'était le processus contraire. Ainsi, ce conflit entre l'inspection et le contrôle, entre la vérification et la divulgation, d'une part, et le désarmement véritable, de l'autre, s'est poursuivi.

C'est pourquoi je voudrais dire à l'Assemblée, de la façon la plus sérieuse, que je ne crois pas qu'il soit possible de convaincre en ce moment les membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Mais, ainsi que je l'ai déclaré hier dans un autre organe, le but qu'on se propose en prenant la parole au sein d'une Commission de cette nature est double. D'une part, on espère convaincre; d'autre part, on veut faire enregistrer son opinion, afin qu'à l'avenir, que ce soit pour notre génération ou pour la postérité, elle soit de quelque utilité.

Je voudrais que l'on me dise - en particulier mes collègues du Canada et de la Norvège ou du Japon - si les propositions qu'ils formulent, dans leur texte actuel, ont plus de valeur que les propositions précédentes. Je voudrais leur demander comment la réglementation et la limitation seront réalisées sans l'établissement à l'avance d'un système d'inspection et de contrôle. Si l'on peut mettre en place le dispositif de contrôle et d'inspection, s'il est accepté par tout le monde, l'ensemble du problème sera résolu. En effet, le reste n'est qu'une suite de détails techniques.

Cependant, lorsque le problème est posé de cette façon - réglementation et limitation, car n'oublions pas que ce sont là les mots dont nous nous servons constamment - nous nous trouvons de nouveau devant un mur. Loin de moi l'idée de suggérer que le but de cette proposition soit de nous convaincre de notre futilité. D'aucuns pourront le croire, mais ce n'est pas dans ce sens que je parle. Néanmoins, d'un point de vue pratique, ce projet s'oppose aux autres propositions et aux autres projets de résolutions. En effet, les autres textes ont été présentés comme des mesures pouvant être prises sans danger pour les deux parties en présence, qui disposent maintenant d'armes de destruction massive.

A moins que l'on ne puisse prouver de façon concluante - et que cette preuve provienne non pas de savants à la solde des gouvernements, mais de l'opinion scientifique libérale, telle qu'elle existe par exemple dans ce pays, où elle s'exprime librement - que des violations sont possibles à un niveau élevé, en d'autres termes, que ce ne sont pas seulement des bombes miniatures qui peuvent être cachées dans des laboratoires, à moins, dis-je, que cette preuve ne soit faite, il faut accepter la situation telle qu'elle est.

Quant à la question de l'impossibilité de l'établissement d'un contrôle, elle n'a pas un caractère quantitatif : il ne s'agit pas de savoir qui a le plus de bombes et qui en a le moins. Le problème est tout différent. Il faut traiter l'ensemble de la question du désarmement en déclarant que ce qui est possible immédiatement doit être fait, afin que le monde puisse croire que, chaque année, lorsque nous discutons le problème du désarmement, il n'est pas question des nouvelles armes découvertes au cours de l'année écoulée, mais d'une mesure qui a été prise effectivement, si réduite que soit sa portée.

Mon gouvernement a donné beaucoup de raisons pour lesquelles, à son avis, il conviendrait d'agir de la sorte, mais le principal motif qui nous a poussés l'an dernier à présenter des propositions, en sus des raisons politiques, était un motif humanitaire. Les effets des radiations sont tels que si le nombre des explosions augmente, les effets délétères sur l'humanité seront indéniables, surtout en ce qui concerne les générations futures.

La seule réponse qui nous ait été fournie au cours de cette discussion si importante, ce fut un livre bleu publié par les services d'impression du Gouvernement de Sa Majesté britannique. Il s'agit des rapports de savants sur une question qui fait l'objet de controverses politiques. Comme dans le cas des cours suprêmes dans différents pays, les avis en question ne portent jamais sur le problème principal, mais bien plutôt sur les arguments qui pourraient être présentés de part et d'autre. Malgré cela, et compte tenu du respect que nous éprouvons pour les savants britanniques, dont les conclusions ont été publiées par un organe gouvernemental - j'ai moi-même reçu un exemplaire de cet ouvrage de la main d'un représentant du Royaume-Uni - je voudrais citer un passage de ce livre, bien que, le Président voulant en terminer aujourd'hui avec cette question, je n'aie pas l'intention de parler très longtemps. Donc, nous lisons dans ce rapport :

"Ceux qui sont responsables d'un tel état de choses doivent mûrement réfléchir avant de s'engager dans des activités dont ils ne peuvent prévoir les conséquences".

Ainsi, même ce rapport, publié dans l'intérêt de ceux qui veulent poursuivre les expériences, nous dit que leurs conséquences ne peuvent être évaluées ni contrôlées. Il convient donc que nous nous demandions si les gouvernements, en 1957, ont le droit de libérer des forces dont les effets ne peuvent être ni prévus, ni contrôlés et qui peuvent de ce fait avoir des conséquences pour les générations à venir.

Ainsi, cette simple phrase annihile tout le reste du livre. Un savant américain très connu a fait des déclarations très complètes et très sérieuses devant un Comité du Congrès américain le 20 juin 1956. On peut dire qu'il n'y a aucune raison de penser que la radioactivité est devenue moins généralisée depuis lors. Il avait déclaré que les explosions produiront suffisamment de radiations délétères en 1962 pour que tout homme, dans le monde entier, soit soumis au niveau tolérable maximum. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par le rapport britannique, où nous lisons en effet que le tort causé aux tissus génétiques est cumulatif et irréparable. Autrement dit, une fois que le mal a été fait, il s'ensuit une sorte de réactions en chaîne.

J'avais dit à l'époque que les conséquences des explosions se faisaient déjà sentir et M. Moch m'a beaucoup aidé par les explications qu'il a fournies à ce sujet. Aussi bien mes déclarations que ses explications montrent que la situation n'a pas changé et que les explosions de 1954 continuent de polluer les eaux de l'océan. Voici ce que l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis écrivait à ce sujet :

"Treize mois après le premier essai de bombe à l'hydrogène à Bikini en 1954, les eaux polluées du Pacifique sur la scène de l'explosion s'étendaient à 1 million de milles carrés".

Il est vrai qu'au moment de l'explosion, la radioactivité était 1 million de fois plus grande qu'en temps normal; pourtant, quatre mois plus tard, les radiations étaient encore trois fois plus fortes que les radiations naturelles et s'étendaient sur une zone de 1.500 milles carrés autour de la scène de l'explosion.

Ainsi, l'activité artificielle a été réduite à 1/5 de l'activité naturelle. Mais un cinquième n'est pas négligeable car s'il y a cinq explosions de ce genre, l'activité naturelle sera double. Les conséquences, nous ne les connaissons que plus tard.

Le représentant du Royaume-Uni nous a dit à plusieurs reprises que ces radiations ionisantes ne sont rien de nouveau et qu'elles avaient toujours existé dans l'air, dans l'eau, dans la nourriture, dans les rayons X auxquels l'homme est soumis, etc. Mais, si chaque fois que nous respirons nous avalons un peu de

gaz carbonique, ce n'est pas une raison pour aller respirer dans une chambre pleine de gaz carbonique. C'est un argument bien faible. Si l'on dit que chacun de nous porte sur ses épaules des kilogs d'atmosphère, ce n'est pas une raison pour en ajouter encore. Dans le cas qui nous occupe, il n'est vraiment pas nécessaire d'ajouter encore à la radioactivité à laquelle nous sommes déjà soumis.

Mon gouvernement, sur les conseils de ses savants, se préoccupe surtout de la répartition - c'est une expression modérée - et je voudrais que mon collègue du Canada m'en parle.

Il s'agit là de strontium-90, et je crois que l'humanité devrait être renseignée, puisqu'elle entend parler uniquement des explosions, des champignons, etc. Cette infection de notre planète - je ne dis pas de l'atmosphère, mais de la planète elle-même - n'est survenue qu'après les explosions atomiques. Il n'existait auparavant aucun danger émanant de strontium radioactif. Un membre du Congrès des Etats-Unis a relevé combien grand était le danger en indiquant qu'une once de strontium radioactif -, c'est-à-dire environ une cuillère à thé - représente le maximum supportable pour chaque personne sur la terre. Le nombre des atomes dans cette once de strontium, est astronomique, même si on le divise par le chiffre des habitants de la terre, puisqu'il voisine 70 trillions par personne. Or l'explosion d'une super-bombe - et c'est là le point important - ne produit pas une once, mais des livres de radiostrontium.

Un autre savant, -un de ceux qui sont chargés de constater les conséquences d'une explosion atomique et, partant, les effets d'une guerre atomique, -qui est chirurgien militaire, le colonel Victor Burns de l'armée des Etats-Unis - et je pense qu'il est tout à l'honneur de notre époque ainsi que du pays auquel appartient ce savant que liberté lui soit donnée d'exprimer son avis, bien qu'il soit au service du gouvernement - a déclaré devant l'Association des chirurgiens militaires (vous noterez donc qu'il ne s'agit pas d'une réunion de mères de familles, mais d'une assemblée de savants et de techniciens) : l'explosion d'une bombe atomique entraîne la coagulation des tissus et la destruction automatique de la matière colloïde de la rétine en altérant de telle sorte les fluides que la rétine explose. Tel est l'effet de l'explosion atomique.

Permettez-moi de citer un autre membre de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis qui a dit que l'explosion atomique dégage, entre autres, du strontium radioactif qui, à la différence du strontium ordinaire, produit des radiations beta. Il s'agit là d'une des trois radiations dégagées par le radium.

Avant l'ère atomique, aucune trace de strontium radioactif n'existait dans l'atmosphère terrestre. Tout cela prouve à l'évidence ce que signifie la poursuite de ces explosions expérimentales. Permettez-moi d'être franc et précis : je parle ici de ce qui s'est passé tant en Union soviétique qu'aux Etats-Unis d'Amérique, les deux grandes Puissances atomiques, dont les expériences ont pollué l'air de substances radioactives.

Prenant la parole à la fin de ce débat, je voudrais m'en tenir aux observations que je considère comme strictement nécessaires pour exposer le point de vue de l'Inde. Que M. Moch me permette de lui dire que, admettre que se poursuivent les expériences, ce serait tolérer la puissance du mal, ce serait lui assurer un appui moral de la part de cette Organisation. Il ne faut pas qu'il en soit jamais ainsi.

Je suis obligé de défendre un point de vue contraire à celui que d'autres ont exposé, bien que j'aie le plus grand respect pour mes contradicteurs. Mon gouvernement est persuadé que l'ensemble du problème du désarmement est aggravé par la crainte et par la suspicion réciproques. Si l'une des parties pense que des explosions peuvent avoir lieu chez le voisin sans que l'on puisse les détecter, cette atmosphère ne s'éclaircira pas. C'est pourquoi M. Lodge fait une mention à cet égard dans l'exposé du second des principes qu'il considère comme nécessaires pour donner toutes garanties contre une attaque par surprise, et par conséquent pour réduire le danger d'une guerre généralisée. C'est là le point de vue du représentant d'un grand pays, d'un pays puissant. Ceux qui, comme moi, représentent beaucoup moins doivent eux aussi travailler à dissiper la crainte qui étreint l'humanité. C'est ainsi que nous considérons notre devoir.

Le Président de l'Association des savants atomistes de Chicago et un de ses collaborateurs, qui est Président du Comité du désarmement de la même Association, a déclaré qu'aucun pays ne peut, aujourd'hui, faire exploser une arme atomique d'une certaine Puissance - cette remarque s'applique aux seules bombes à l'hydrogène sans que le reste du monde le sache. La déflagration et la recrudescence de radioactivité qui résultent de l'explosion en sont une preuve suffisamment claire. En outre, l'explosion d'une arme trop faible pour être détectée à l'étranger n'a qu'une importance militaire relative. M. Moch, lui aussi, a soulevé ce point en indiquant que des expériences de portée réduite pouvaient être utiles à certains égards. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce problème.

Mon gouvernement sait à quel rythme la science progresse dans cette voie. Il s'est par conséquent félicité de l'initiative prise il y a deux ans, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, par le Président des Etats-Unis d'Amérique. Maintenant, l'Agence internationale de l'énergie atomique a été créée et les expériences de ce genre tombent tout naturellement dans son domaine d'activité. Par conséquent, la question des explosions de portée réduite et qui n'ont pas une importance militaire ne se pose pas.

Puisque je parle d'explosions, je voudrais revenir à une remarque de M. Jules Moch concernant les kilotonnes. Le représentant de la France a dit que ces petites explosions devraient être autorisées. Considérez cependant une île de corail et pensez que cette masse énorme, qui pèse peut-être des millions et des millions de tonnes, est née de l'activité d'insectes minuscules. Comment ne pas penser que, selon le même processus, les petites explosions peuvent finir par détruire le monde ? Toute la question réside dans leur nombre.

Nous avons demandé un moratorium en ce qui concerne les expériences. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction, car nous savons que celle-ci ne peut survenir que lorsque les expériences seront suspendues. Nous adoptons, à cet égard, la même attitude que le représentant de la Suède qui peut se résumer ainsi : maintenant que vous en savez suffisamment, suspendez les expériences.

Le respect du moratorium serait garanti non pas par l'engagement d'une nation quelconque - et à cet égard je suis d'accord avec M. Lodge qui n'a cessé, depuis que je le connais, de répéter : "Comment faire confiance à une parole donnée ?"; peut-être tout le monde n'est-il pas aussi franc que lui - mais par l'impossibilité manifeste de tenir une expérience secrète.

Ce moratorium a été réclamé dans le Bulletin des savants atomiques. Que pourrions-nous espérer de plus clair ? Ce Bulletin est consulté par les gouvernements et par de nombreuses autorités. Toujours au sujet de cette question, il indique que les expériences faites avec des armes thermonucléaires sont l'un des aspects de la course aux armements qui pourraient être contrôlés d'une manière efficace sans que l'on doive recourir à une inspection nationale.

Etant donné les conditions actuelles - nous pouvons les qualifier d'inquiétantes - qui règnent dans le monde, nous devons faire tout notre possible

pour trouver, non pas une mesure destinée à remplacer celle qui serait nécessaire, mais le moyen de commencer à faire ce qui est nécessaire. Dans notre monde troublé, tout pas en avant, quelque modeste fût-il, a le pouvoir de stimuler l'opinion publique et de faire renaître l'espoir. Tel a été le résultat des mesures annoncées par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et le Gouvernement britannique qui, chacun de leur côté, ont parlé de réduire dans une certaine proportion leurs forces armées.

La déclaration poursuit en ces termes : " Les explosions peuvent être détectées par des méthodes de contrôle à longue distance, qui ne nécessitent pas d'équipes mobiles d'inspecteurs". C'est dire que toute violation de l'accord serait aussitôt connue du monde.

J'ai sous les yeux de plus longs extraits d'une récente déclaration couvrant l'ensemble du problème, en relation avec les engins téléguidés et les armes nucléaires. Etant donné l'heure tardive, j'en épargnerai la lecture à la Commission mais demanderai au Président qu'ils soient inclus au compte rendu.

(On trouvera ci-dessous le texte en anglais du document, qui n'a pas été interprété en français :)

I should now like to read out some excerpts from an article dealing with this problem and appearing in the Bulletin of the Atomic Scientists, a review published in the United States:

"It is by now generally known that testing of thermonuclear weapons cannot be concealed from the world; its cessation therefore will not need verification by international inspection, which has been the bone of contention between West and East ever since United Nations negotiations concerning the control of atomic energy began in 1945. The testing of inter-continental missiles is not equally easily detected from outside the testing country -- if the latter has at its disposal the land masses of Siberia, or the wide reaches of the Pacific. However, a relatively small number of extra-territorial, internationally manned radar stations within each large country would probably suffice to make the concealment of such tests impossible. It can be suggested, therefore, that foolproof control of the perfection of IBMs, as such, as well as that of nuclear warheads, is technically feasible without excessive interference with national sovereignties. The possibility of freezing the arms race, in the way suggested ...; thus depends only on whether the United States and the Soviet Union want this to happen, and not on technical difficulties which stand in the way of an agreed and controlled elimination of existing weapons

"... Furthermore, they argue, only such a freeze can prevent nations not now in the van of the arms race from acquiring weapons of mass destruction. The acquisition of atomic weapons by smaller powers is bound to create a multilateral danger, less predictable and less controllable than the present danger of the outbreak of atomic war by one of the two armed camps ...

"...He believes that the suggested attempt to stop the race will have to be made within the next few months -- otherwise, it will be too late, technological progress having put the mastery of the ultimate terror weapons irrevocably in the hands of man.

"[This] is not a proposal to shift the blame for the arms race to the other side. It is deeply serious. Their belief that we are now offered literally the last opportunity to avoid an irrevocable deadlock of mutual

terror is a sober estimate of reality, and not an exaggeration to whip up support for a pet disarmament plan. It is, in fact, now or never."

(Bulletin of the Atomic Scientists, Vol. XII, No. 6, June 1956, pages 186 and 187)

I also want to quote from the statement of another scientist in the same publication, as follows:

"A world-wide nuclear test ban agreement is the simplest possible step of guaranteed arms limitation and would prevent the rise of other nuclear powers, or at least minimize their potential effectiveness. It is the simplest step because it requires only a minimum deviation from conventional diplomatic and military attitudes, upon which our present partial security is based. It leaves us with our present nuclear weapons and the freedom to build more of them to keep the stalemate effective. It merely interferes with the rate of development of new weapons, treating the great Powers equally so that neither can gain a decisive advantage. The step is simple also because it does not require the admission of inspectors with free access throughout the various countries.

"The step is guaranteed against significant evasion because nuclear tests can be detected from afar. It is necessary to consider, at greater length than we shall here, the possibilities of special evasions, the limits of small air bursts that might not be detected by monitoring atmospheric radioactivity, the dependability of seismological detection of deep underground tests, and so forth. It seems very likely that a complete study would show that technically possible evasion would be of a minor nature and would not upset the stalemate. If it should, nevertheless, be deemed necessary, special provisions could be made to cover this difficulty which would only slightly complicate the otherwise simple scheme, such admission of inspectors to seismic observatories at a few agreed spots in large countries." (Bulletin of Atomic Scientists, June 1956, page 197)

Now, the latter part is in regard to detection of explosions.

(M. Menon poursuit en ces termes :)

Je dois dire que le projet de résolution soumis par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162) se présente mieux que nous le redoutions. Il propose l'enregistrement préalable des expériences. Mais comment vérifier l'enregistrement sans mécanisme d'inspection et de contrôle ? A Bandoung, avec nos amis d'Indonésie, nous avons pris l'initiative de propositions, acceptées à l'unanimité, qui tendaient à un désarmement assorti d'un contrôle international approprié. Chaque année, nous proposons ou appuyons des résolutions comportant l'inspection. Nous nous sommes essentiellement efforcés d'empêcher qu'on procède comme à un jeu de cache-cache, qu'on tourne dans un cercle vicieux. Telle est l'une des mesures qui peuvent être prises immédiatement.

Je tiens à faire part à la Commission de données scientifiques concernant le maximum de radio-strontium susceptible d'être absorbé par le monde. Il s'agit d'une déclaration faite au Congrès international de radiologie :

"Nous estimons que l'apport total de strontium-90, en 1956, a été de 40 mégatons, soit 15 pour 100 de la limite stratosphérique."

Je poursuis la citation :

"Ceci tient compte des expériences soviétiques de 1955 et 1956 et des Redwing series des Etats-Unis".

Nous souscrivons entièrement à ce qui avait été dit par le représentant de la France, après notre intervention devant la Commission du désarmement, à savoir que l'interdiction des armes nucléaires est étroitement liée à la suspension des expériences. En fait, il ne servirait de rien de suspendre les expériences s'il n'y avait pas interdiction des armes nucléaires.

Nous pouvons donc dire qu'il y a six raisons qui militent impérieusement en faveur de la suspension des expériences nucléaires.

Je me suis suffisamment étendu sur la première de ces raisons : les effets des radiations ionisantes. Si la majorité des peuples était consciente de ce problème, je crois que nous aboutirions probablement plus vite que nous le pensons.

La raison suivante, c'est qu'un pas dans cette direction, comme l'a indiqué le représentant des Etats-Unis à propos d'autre chose, contribuerait à renverser le processus de la course aux armements, contribuerait aussi dans une large mesure à réduire les tensions et à susciter un climat de confiance dans de vastes parties du monde qui ne sont pas directement intéressées à la course aux armements.

Les autres raisons se trouvent énoncées dans les documents qui accompagnaient la déclaration précédente.

Mon gouvernement regrette que le Japon ait apporté son appui à la proposition du Canada et de la Norvège. Mais le Japon a été la principale victime des armes atomiques et il est compréhensible que celui qui a souffert de la sorte soit enclin à penser que mieux vaut une limitation que pas de limitation du tout.

Il est un autre aspect du projet de résolution A/C.1/L.162. Le premier paragraphe du préambule est ainsi libellé : "Reconnaissant que les peuples de tous les pays désirent vivement voir prendre des mesures qui les protègent contre une contamination radioactive de l'être humain et de son milieu, due à des activités atomiques accrues,". Pour autant que ceci concerne les déchets atomiques de l'industrie, les conséquences d'accidents susceptibles d'affecter les futurs avions à propulsion atomique, nous sommes complètement d'accord. De même pour autant qu'il s'agisse d'une mesure de défense civile. Mais si ce préambule signifie que ce que veulent réellement les peuples c'est un agréable encerclement de radioactivité, en d'autres termes que le mouton soit conduit à la boucherie le cou convenablement chargé de guirlandes, nous ne sommes plus d'accord.

Les postes de contrôle disposent déjà de données considérables, qui ont tout lieu de nous inquiéter, à propos des explosions nucléaires déclenchées en divers points du monde. Cette semaine même, on nous a parlé d'explosions expérimentales en Union soviétique. Où qu'elles se produisent, tout ce qui nous préoccupe, c'est l'effet sur l'humanité des radiations ionisantes.

Chaque fois que nous revenons siéger aux Nations Unies, nous apprenons de nouvelles inventions, de nouveaux perfectionnements. Mon gouvernement désire exprimer sa profonde préoccupation en présence des propositions qui sont faites, ça et là dans le monde, de doter les armées d'armes atomiques de caractère mineur, assimilées aux armements conventionnels. Certains pays de l'Europe orientale, signataires du Pacte de Varsovie, recevront peut-être de telles armes de l'Union soviétique. Les pays englobés dans d'autres alliances feront peut-être de même.

Nous ne sommes plus en 1946, il ne s'agit plus du stockage éventuel de bombes atomiques. En l'état actuel du monde, si nos craintes devenaient jamais réalité, les effets des radiations ionisantes risqueraient de dépasser l'ampleur même des explosions. N'oublions pas que Mussolini a eu recours à l'ypérite contre les Abyssins. Si les armes nucléaires avaient existé lors de telle ou telle situation précédente, qui peut prédire ce qu'il serait advenu ?

Nous prétendons qu'il n'est pas possible de considérer ces problèmes isolément; nous estimons qu'il faut tenir compte de l'aspect politique, de la répartition de puissance politique et militaire de par le monde. C'est pourquoi nous nous trouvons dans une situation telle que, si l'on ne prend pas des mesures effectives de désarmement, aucun progrès ne pourra être fait.

Je ne me propose pas de parler en détail des autres propositions qui ont été présentées. Des progrès ont été accomplis. Une certaine mesure d'accord s'est établie entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur diverses questions, en particulier sur un désarmement préliminaire. Si les informations données par les journaux sont exactes, le Royaume-Uni se propose également de réduire ses effectifs. Cependant, il nous est très difficile de dire à notre population qu'une armée de 2.500.000 hommes est une petite armée, qu'il s'agisse de celle des Etats-Unis d'Amérique ou de celle de l'Union soviétique; il nous est également très difficile de comprendre pourquoi le Royaume-Uni, qui représente seulement en superficie un quatorzième de mon pays et qui a l'avantage d'être entouré par la mer, qui a en outre une population respectueuse des lois, qui jouit de l'amitié de bon nombre d'autres peuples, doit avoir une armée de 700.000 hommes, à moins que ce ne soit à des fins colonialistes.

La même chose pourrait être dite à propos d'autres pays. Nous ne pensons pas que nos amis du Royaume-Uni se formalisent de ce que nous avons dit; nous les connaissons et ils nous connaissent; nous sommes accoutumés les uns aux autres.

Ma délégation ne peut accepter l'opinion du représentant du Royaume-Uni au sujet des propositions du Président Eisenhower, auxquelles répondent dans une certaine mesure les propositions faites par le Premier Ministre de l'Union soviétique. A notre avis, au contraire, ces propositions constituent un progrès considérable car, lorsque nous nous sommes réunis il y a un an, et même l'année précédente, depuis la Conférence de Genève en fait, l'une des questions qui divisaient le plus sérieusement les deux parties était celle de l'inspection aérienne. Les Etats-Unis se sont livrés à une large propagande au sujet de cette question qui a servi, en quelque sorte de ballon d'essai. En tout cas, elle devait être d'une application limitée. Au nom de mon gouvernement, je dois dire que la délimitation effective de la région, son étendue, constitue un objet de

discussion. Les gens sont toujours prêts à accepter que le pays des autres fasse l'objet d'une inspection; mais s'ils n'acceptent pas que le leur s'y soumette, ils ne peuvent guère être convainçants.

J'en viens maintenant à la question de principe. Mon ami, M. Noble, dans sa déclaration, que je ne me propose pas de citer car elle fait déjà l'objet d'un texte, a fait apparemment une objection de principe. J'aimerais savoir si le Gouvernement du Royaume-Uni a modifié son point de vue en la matière car, à Genève, Sir Anthony Eden, qui, au cours de sa longue carrière, a fait des propositions très heureuses et résolu bien des problèmes, a précisément fait une suggestion. Il a dit qu'il serait intéressant d'établir un système d'inspection des forces qui se font face actuellement en Europe. Il ne serait pas impossible, a-t-il ajouté, de décider que, dans une région déterminée, - cette région devrait être établie d'un commun accord entre nous de part et d'autre de la ligne qui divise actuellement l'Europe orientale et l'Europe occidentale - des équipes d'inspection, désignées par les deux commandements, pourraient exercer leur contrôle.

Ainsi donc, pour la première fois, l'un des participants à la Conférence des chefs de gouvernements qui s'est tenue à Genève, a lancé cette idée d'une expérience d'inspection internationale. L'année dernière, le Ministre d'Etat qui a précédé mon ami présent ici aujourd'hui, a insisté pour que cette idée soit incorporée dans une des propositions que devait examiner la Commission du désarmement. Ce qu'il voulait, c'est, en quelque sorte, que quelques régions déterminées servent de point de départ à l'application de sa proposition. Actuellement, grâce à l'insistance des Etats-Unis d'une part, à la formation de l'opinion publique sur ce point et à la réponse du Gouvernement de l'Union soviétique, si limitée qu'elle paraisse au Gouvernement des Etats-Unis, d'autre part, cette difficulté particulière semble pour la première fois sur le point d'être surmontée. C'est là le résultat d'une suggestion faite par un autre participant à la Conférence de Genève.

Ma délégation estime que la Commission du désarmement pourrait tenir compte de cette contribution de l'ancien Premier Ministre du Royaume-Uni. Cette inspection limitée constituerait le point de départ du contrôle international et, comme l'a dit Sir Anthony Eden, elle permettrait de déceler la mesure dans laquelle les pays sont disposés à collaborer.

Il me semble donc que le Gouvernement du Royaume-Uni a changé d'opinion. Peut-être la délégation de ce pays sera-t-elle en mesure de retirer ses objections avant même que la question soit renvoyée à la Commission du désarmement.

Ma délégation voudrait que cette Commission puisse travailler rapidement. Il est difficile d'expliquer dans nos pays que la Commission du désarmement siège aussi rarement. Les rapports dont elle nous saisit ne paraissent pas toujours correspondre à l'importance du problème qui lui est confié. A mon avis, la Commission du désarmement devrait se réunir plus fréquemment et pousser davantage ses travaux. Je reconnais qu'elle a des débats polis et la politesse dont a fait preuve le représentant de la France ce matin confirme mon opinion; mais ce n'est pas suffisant. En 1954, nous avons déjà dit au Conseil de sécurité que nous souhaitions des sessions plus fréquentes de la Commission du désarmement. Nous avons alors présenté un certain nombre de propositions. Vous vous rappellerez que ces propositions n'ont pas été discutées par la Commission du désarmement. On nous a traités avec beaucoup de courtoisie; le représentant de la France a parlé de nous; mais c'est tout ce qui s'est produit.

Pour toutes ces raisons, mon gouvernement a été très heureux de pouvoir s'associer à d'autres pour présenter le projet de résolution dont la Commission est saisie. Il nous paraît extrêmement heureux que des pays qui étaient absolument opposés l'un à l'autre, comme l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, aient été en mesure de présenter maintenant, avec d'autres, un projet de résolution commun.

D'après la teneur du discours du représentant des Etats-Unis et de la réponse donnée par M. Kouznetsov dans la dernière partie du sien, il est clair à nos yeux que ces deux pays, qui tiennent entre leurs mains l'existence du monde, désirent vivement effectuer des progrès sur les points où cela est possible. Ma délégation est heureuse de se joindre à cette initiative, et d'écarter du projet de résolution toutes les questions sur lesquelles nous sommes divisés.

J'ai longuement parlé sur la limitation des expériences. Cependant, mon gouvernement ne s'oppose pas à ce que cette question soit examinée à fond par la Commission du désarmement. Du reste, je ne suis pas sûr que nous n'ayons pas, nous-mêmes, proposé cette étude. En tout cas, toutes les propositions d'un caractère sérieux, toutes celles qui n'ont pas d'intention vexatoire et font preuve du sens des responsabilités, doivent aller devant la Commission de désarmement. Mais d'un autre côté, si la Commission devait devenir une sorte de réceptacle général où s'entasseraient les documents, je ne crois pas que nous aurions rendu justice aux buts du projet de résolution.

Nous voudrions exprimer aux cinq principaux pays qui ont pris la responsabilité en la matière notre reconnaissance pour toute l'importance qu'ils ont permis d'attribuer à cette initiative. En fait, notre gouvernement a donné à ma délégation des instructions d'après lesquelles, étant donné la situation de guerre froide, les conséquences des événements du Moyen-Orient et de Hongrie et l'atmosphère qui régnait à l'Assemblée générale, toute tentative de résoudre positivement un problème quelconque en ce moment ne pourrait avoir que l'effet inverse et que, s'il était possible de se mettre d'accord sur de nouvelles conversations, cela constituerait un grand progrès.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes joints aux auteurs de ce projet de résolution. Nous sommes heureux et reconnaissants d'avoir pu aider à son élaboration. Mais, que nous nous soyons ou non joints à ce projet, que la Commission de désarmement mette ou non en oeuvre les volontés d'une grande majorité des Membres des Nations Unies en ce qui concerne la suggestion que nous avons faite à l'égard de sa composition, notre gouvernement s'efforcera, par tous les moyens en son pouvoir, y compris l'aide des pays dont nous sommes proches au point de vue politique ou géographique, d'apporter toutes les idées et les contributions dont nous sommes capables au sujet de ce problème.

M. SAWADA (Japon) (interprétation de l'anglais) : La Commission est saisie du projet de résolution soumis par douze Puissances; c'est un texte de procédure. Nous avons entendu, pendant deux semaines, les représentants qui sont intervenus dans le débat souligner l'importance, les difficultés et la nécessité du désarmement, et commenter d'une manière détaillée les diverses propositions sur la réduction des forces armées, des armements de type classique et des armes atomiques. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il est impossible, au sein de cette Commission, d'élaborer un programme précis et détaillé de désarmement général. Il convient donc que l'Assemblée générale invite la Commission du désarmement à convoquer à nouveau son Sous-Comité, à une date aussi rapprochée que possible, et à le prier d'examiner toutes les propositions qui se dégagent des discussions, qui se sont déroulées jusqu'à présent, et d'y rechercher les bases d'un accord.

J'espère que le projet de résolution commun sera adopté à l'unanimité par la Commission.

Avec l'autorisation du Président, je présenterai quelques brèves remarques sur le projet de résolution comportant la proposition tripartite du Canada, de la Norvège et du Japon au sujet des explosions nucléaires expérimentales. Je n'ai pas l'intention de rappeler ici ce que nous considérons comme les mérites de cette proposition. Ma délégation est satisfaite et reconnaissante de l'appui chaleureux exprimé par de nombreux orateurs à l'égard de la proposition tripartite. Notre proposition est une proposition de fond; elle est assez modérée et assez raisonnable pour pouvoir être acceptée par tous les Etats intéressés. Si elle était adoptée par l'Assemblée générale, elle constituerait la première mesure concrète dans la voie d'un accord sur un désarmement général et le premier indice encourageant pour nous tous, qui vivons dans la crainte de la radioactivité et de la guerre nucléaire. Ma délégation est heureuse de constater l'appui important qui se dégage en faveur du projet de résolution tripartite et qui est la preuve de sa sagesse et de ses mérites; cet appui, à notre avis, nous donne l'assurance que l'Assemblée générale acceptera notre projet.

La délégation du Japon a pesé avec soin la situation qui prévaut au sein de cette Commission. S'efforçant de déterminer la ligne de conduite la plus propice à la réalisation du but du projet de résolution tripartite et désirant faciliter

la suite des discussions à la Commission du désarmement et dans son Sous-Comité, la délégation du Japon s'est finalement décidée en faveur du projet de résolution des douze Puissances. Je déclare donc, pour le procès-verbal, que le Gouvernement du Japon désire fermement que la Commission du désarmement et son Sous-Comité consacrent immédiatement leur attention au problème de l'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales et à l'étude de la situation actuelle et à venir au point de vue des radiations dans le monde. Nous avons le droit, je crois pouvoir le dire, d'attendre de ces deux organes, un rapport concret et utile à une date aussi rapprochée que possible.

En conséquence, ma délégation votera en faveur du projet de résolution des douze Puissances, dont elle s'honore d'être l'un des auteurs.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Le projet de résolution soumis d'un commun accord par douze nations ayant des points de vues divers est sous les yeux de la Commission. Tous les membres du Sous-Comité de la Commission de désarmement sont parmi les auteurs de ce projet. Ce texte résulte de la conciliation et de l'esprit de compromis qui, nous l'espérons, continueront à s'attacher à nos tentatives futures. Délibérément, ce texte évite toute controverse; il renvoie un certain nombre de propositions anciennes et plus récentes à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité. Nous pensons que ces deux organes, créés expressément dans ce but, sont les plus appropriés pour poursuivre les discussions précises et techniques qui sont nécessaires.

Nous pensons qu'une adoption unanime de ce projet de résolution aidera à fixer le cadre de négociations fructueuses; nous croyons également que, dans les négociations à venir, rien ne pourra remplacer le travail ardu, la bonne volonté mutuelle et la patience. S'il est malheureux que dix années de discussions n'aient pas abouti à un accord, cela ne doit pas nous décourager; nous devons continuer à essayer, en empruntant des voies nouvelles, de réaliser un accord.

Nous croyons que des progrès ont été réalisés au cours des dernières années; bien que ces progrès ne soient pas aussi importants que nous le désirerions, nous les accueillons avec joie, tels qu'ils sont. Nous estimons que les propositions présentées à cette Commission le 14 janvier par les Etats-Unis peuvent fournir une base excellente de progrès futurs.

Les Etats-Unis continueront de rechercher les mesures, même modestes, qui pourraient recueillir l'accord unanime et qui permettraient de "renverser la vapeur" en ce qui concerne le stockage d'armes nucléaires. Nous voulons ainsi montrer au monde notre esprit de persévérance et de réalisme.

Je voudrais très brièvement commenter quatre propositions qui ont été présentées au cours de cette discussion. Deux portent sur la question des expériences nucléaires. Ce sont les projets de résolution contenus dans les documents A/C.1/L.160 et A/C.1/L.162. Ces documents seront renvoyés à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité. Cependant, je voudrais définir à nouveau la position des Etats-Unis sur ce point.

La proposition soviétique qui est contenue dans le document A/C.1/L.160 demande l'interdiction immédiate et sans condition des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Sur ce point, notre position a été clairement exposée devant cette Commission. Nous sommes en faveur de la limitation et, finalement, de l'élimination de ces essais dans le cadre d'un désarmement contrôlé. Mais nous ne voulons pas d'interdiction qui ne tienne pas compte du problème essentiel, celui de l'interdiction de la production des armes nucléaires. Les Etats-Unis sont prêts à appuyer complètement la proposition présentée par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162) qui sera d'ailleurs renvoyée à l'étude du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Bien qu'il ne s'agisse là que d'une mesure préalable, nous pensons qu'elle est malgré cela constructive et nous l'appuierons devant le Sous-Comité. Nous espérons que, dès que possible, elle sera mise en oeuvre. Nous sommes prêts à participer à tout système d'enregistrement qui ferait l'objet d'un accord entre les pays intéressés.

La contribution du Japon dans ce domaine nous touche douloureusement au moment où nous apprenons la mort de l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Shigemitsu. Il n'y a quelques semaines seulement il était parmi nous en sa qualité de Ministre des affaires étrangères du Japon, au moment où le Japon devenait membre des Nations Unies. Pour nous qui nous souvenons du rôle particulièrement important qu'il a joué dans la fin des hostilités, il y a presque douze ans, il était particulièrement émouvant de le voir lever la main lorsque le drapeau de son pays fut hissé au mât des Nations Unies. Je me permets d'exprimer à l'Ambassadeur Renzo Sawada toutes les condoléances officielles du Gouvernement des Etats-Unis que nous le prions de transmettre à son Gouvernement ainsi qu'à la famille si éprouvée de ce grand homme d'Etat.

Nous sommes également saisis d'un autre projet de résolution (A/C.1/L.161) concernant la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question du désarmement. Souvenons-nous des négociations qui eurent pour résultat l'adoption du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les efforts des divers pays intéressés aboutirent et la Conférence générale des Etats à cette étape des travaux s'avéra extrêmement utile et fructueuse. Les Etats-Unis ont toujours considéré qu'après accord entre les grandes Puissances, le sujet du désarmement devrait faire l'objet d'une étude par une conférence générale à participation très vaste. Il serait, selon nous, prématuré, d'étudier dès maintenant la question de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les progrès accomplis dans le domaine du désarmement ne justifient pas, hélas, une telle décision. Nous sommes prêts cependant à accepter que la Commission du désarmement voit s'il est utile de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée ou une conférence générale, après les travaux du Sous-Comité. Mais à l'heure actuelle, cela ne servirait pas à grand chose et ne pourrait qu'augmenter le nombre des obstacles auxquels nous nous heurtons. Une telle conférence ne devrait avoir lieu qu'après qu'un accord assez substantiel soit réalisé entre les Etats directement intéressés et particulièrement responsables dans le domaine du désarmement.

Enfin, reste la question de l'augmentation du nombre des membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité (A/C.1/L.164). Nous croyons que tout changement dans la composition de la Commission du désarmement devrait correspondre aux changements effectués dans la composition du Conseil de sécurité. Je vous demande de noter que la participation des Etats qui ne font pas partie de ces deux organes est assurée de deux manières : d'abord, à l'Assemblée générale, d'autre part, à la Commission du désarmement puisque celle-ci peut inviter certains membres à siéger avec elle.

En ce qui concerne la proposition relative à l'augmentation du nombre des membres du Sous-Comité, nous estimons que ce serait s'éloigner du principe fondamental selon lequel l'accord doit d'abord être réalisé entre les grandes Puissances. Si l'on augmentait le nombre des membres de cet organe, le problème n'en deviendrait que plus complexe et les négociations plus difficiles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'ai le pénible devoir de vous confirmer ce que vous venez d'entendre de la bouche de M. Lodge. L'ancien Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Shigemitsu est décédé. Vous vous souvenez tous de la présence de ce distingué représentant de l'Etat japonais au moment où le Japon fut admis à l'unanimité à l'Organisation des Nations Unies. M. Shigemitsu a laissé une impression remarquable aux Membres de cette Assemblée et c'est un devoir pour moi d'exprimer au représentant du Japon le sentiment qui nous étreint en cette minute où nous apprenons la mort de ce grand homme d'Etat. Je voudrais demander à M. Sawada de transmettre nos condoléances au Gouvernement japonais et à la famille de M. Shigemitsu. Nous voulons qu'ils sachent que nous sommes entièrement de coeur avec eux en ces heures pénibles.

M. SAWADA (Japon) (interprétation de l'anglais): M. Shigemitsu était un champion de la cause de la liberté et de l'indépendance de toutes les nations. C'était un ami sincère du monde libre. La triste nouvelle de sa mort nous parvient à l'instant et nous en sommes extrêmement peints. Je veux vous remercier de l'hommage que vous venez de lui rendre, Monsieur le Président, et remercier également le représentant des Etats-Unis des paroles qu'il a prononcées. Je ne manquerai pas de transmettre les condoléances de cette Commission à sa veuve et à sa famille.

M. NOBLE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais): Je voudrais tout d'abord associer ma délégation et mon Gouvernement aux condoléances qui ont été exprimées à propos du décès de l'ancien Ministre des affaires étrangères du Japon.

Les auteurs du projet de résolution qui nous est soumis (A/C.1/L.163) ont fait un grand effort pour satisfaire aux vues exprimées dans cette enceinte et nous espérons qu'il fera l'objet d'un vote unanime de cette Commission. Ce serait certainement là un très bon augure pour la discussion qui se déroulera au sein de la Commission du désarmement et du Sous-Comité de cette Commission en 1957. C'est certainement dans ces organismes et plus particulièrement dans les discussions privées du Sous-Comité, qu'on peut trouver les solutions les meilleures pour résoudre les difficultés qui empêchent encore la conclusion d'un accord sur le désarmement.

Bien que ma délégation espère un accord unanime de cette Commission sur le projet de résolution, nous ne serions guère réalistes si nous pensions que cet accord sur un projet qui est plus particulièrement centré sur la procédure, résoudra par là même tous les problèmes en suspens. M. Jules Moch, dans sa remarquable déclaration de ce matin, a expliqué avec une grande lucidité les différents problèmes qui attendent encore une solution. Dans mon intervention précédente, j'ai également parlé de certains problèmes - contrôle nucléaire, inspection aérienne, droits de l'organisme de contrôle, etc. Malheureusement, ces problèmes n'ont pas été réglés au cours des discussions de notre Commission. J'espère cependant que le Sous-Comité de la Commission du désarmement pourra les régler, car si ces problèmes ne sont pas résolus, aucune convention de désarmement ne pourra être signée. Mon Gouvernement espère que cette année, la Commission du désarmement et son Sous-Comité sortiront des discussions abstraites pour se concentrer sur des problèmes pratiques et spécifiques. Nous pensons que c'est là la base d'un espoir de progrès possible.

La délégation du Royaume-Uni espère que le Sous-Comité examinera en particulier les réductions d'armements. Nous pensons qu'en ce qui concerne certains armements particulièrement modernes, comme les engins téléguidés par exemple, l'on se rendra compte qu'on en est encore au stade expérimental et peut-être est-ce là une étape qui sera rapidement dépassée. Il n'est pas possible d'avoir une sécurité totale sans la réduction des armements, et cela a été souligné par M. Moch ce matin. De plus, les réductions portant sur les armes nucléaires doivent être mises en parallèle avec les réductions des armements classiques. Ma délégation sera prête à présenter une suggestion concrète au Sous-Comité sur la manière dont les réductions des armements pourraient être liées au problème de la réduction des effectifs.

M. Noble (Royaume-Uni)

En second lieu, nous estimons que le Sous-Comité devrait examiner en détail et très attentivement les questions qui, dans le domaine du contrôle, n'ont pas été résolues. En particulier, nous pensons que le Sous-Comité devrait se livrer à une étude plus approfondie que celle qu'il a été possible d'entreprendre dans cette Commission, de l'idée de diriger des expériences pratiques en matière d'inspections terrestres et aériennes dans certaines régions du monde sur lesquelles un accord mutuel serait intervenu.

Je voudrais indiquer à M. Menon que mon gouvernement n'a pas abandonné le désir de poursuivre ces expériences d'inspection, à la condition toutefois qu'elles aient lieu dans des régions sur lesquelles toutes les parties intéressées auraient donné leur accord. Le représentant d'Israël a fait aujourd'hui à ce sujet une suggestion fort intéressante.

Cependant, je peux affirmer au représentant de l'Union soviétique que nous n'avons pas l'intention de faire de proposition au sujet du contrôle sans qu'il y ait auparavant désarmement. Nous voulons seulement hâter la solution des questions qui n'ont pas été résolues dans le domaine du contrôle, afin que le désarmement mondial puisse devenir rapidement un fait accompli.

En troisième lieu, nous considérons que le Sous-Comité doit porter toute son attention sur la question des explosions nucléaires expérimentales. Ma délégation se rend parfaitement compte de la préoccupation qui se manifeste dans le monde à cet égard. Nous comprenons l'anxiété du Japon et nous avons écouté avec intérêt les déclarations faites, à cette Commission, par son représentant, déclarations dont nous devons tenir compte.

Nous sommes disposés à appuyer le projet de résolution présenté par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège qui propose un système d'enregistrement préalable de toutes les explosions nucléaires expérimentales. Nous estimons cependant que ce n'est là qu'une première mesure. La mesure qui devrait suivre logiquement serait la limitation qui, à son tour, nous conduirait à la cessation de toutes expériences.

Il n'est pas exact d'affirmer, comme l'a fait cet après-midi M. Menon, que mon gouvernement a proposé de remplacer la cessation ou la suspension des expériences par la limitation de celles-ci. Dans le cadre du plan anglo-français, nous avons indiqué - ainsi que M. Menon doit le savoir - que ces premières expériences pourraient être limitées, puis interdites tant que partie intégrante du plan d'ensemble.

M. Noble (Royaume-Uni)

De plus, mon gouvernement a précisé - et le Premier ministre du Royaume-Uni l'a répété à la Chambre des Communes le 22 janvier - que nous sommes également disposés à examiner, en dehors de tout accord portant sur le désarmement, la possibilité de limiter les explosions nucléaires expérimentales. Le Gouvernement du Royaume-Uni a considéré au cours des derniers mois, tous les aspects de ce problème complexe. La mise en oeuvre d'un système détaillé de limitation et de contrôle est semée d'obstacles, cependant mon gouvernement est persuadé qu'il sera en mesure de présenter certaines observations sur ce point au Sous-Comité du désarmement.

Le représentant de l'Union soviétique, ainsi que d'autres délégations, ont proposé d'augmenter le nombre des membres de la Commission du désarmement et du Sous-Comité. Je voudrais indiquer le point de vue de mon gouvernement en la matière. Nous sommes parfaitement d'accord pour estimer que tout gouvernement doit avoir la possibilité d'exprimer son point de vue en matière de désarmement. Avant qu'un accord général sur le désarmement ait été signé, nous pensons qu'une conférence mondiale sur le désarmement doit être convoquée. La difficulté de réaliser un progrès dans la question du désarmement n'est pas due au fait que peu d'avis aient été exprimés, elle réside plutôt dans la complexité du sujet et dans le fait que ce problème a trait aux intérêts vitaux de chaque Etat. De plus, les grandes Puissances ont une responsabilité particulière dans cette affaire. Récemment, le Premier ministre de l'Inde l'a souligné dans une lettre qu'il adressait à M. Boulganine. M. Neruh disait : La question du désarmement intéresse principalement les grandes Puissances qui ont à leur disposition des forces armées considérables et une grande quantité d'armes de toutes sortes; des mesures effectives ne peuvent être prises que par elles seules. C'est précisément ce raisonnement qui a conduit à la création du Sous-Comité du désarmement. Nous pensons qu'à ce stade - et je répète, à ce stade - il ne serait pas profitable d'étendre les discussions au sein du Sous-Comité.

Quant à la Commission du désarmement elle-même, nous estimons que sa composition devrait s'aligner sur celle du Conseil de sécurité. Lorsqu'un accord sera intervenu sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, la Commission du désarmement pourra également bénéficier de la même mesure. Entre temps, le règlement intérieur de la Commission donne la possibilité à chaque nation de se faire entendre lorsque ses intérêts sont directement affectés. Par exemple, aucune difficulté n'a été soulevée pour permettre à M. Krishna Menon - ainsi que lui-même l'a rappelé cet après-midi - d'exposer le point de vue du Gouvernement de l'Inde devant la Commission du désarmement au mois de juillet dernier. Je voudrais

M. Noble (Royaume-Uni)

assurer M. Menon que ce point de vue, de même que celui qu'il a exprimé cet après-midi, sera considéré par le Sous-Comité du désarmement lorsque celui-ci entreprendra l'étude de la question.

Pour ces raisons, ma délégation est opposée à la proposition qui tendrait à modifier la composition de la Commission du désarmement ou du Sous-Comité, telle qu'elle se présente actuellement.

En conclusion, je voudrais donner l'accord de la délégation du Royaume-Uni sur le point de vue du représentant de l'Union soviétique, qui estime que le projet de résolution des douze Puissances constitue un élément positif. Nous espérons également que la même bonne volonté et la même coopération qui ont présidé à sa rédaction se manifesteront dans la discussion détaillée qui sera poursuivie par le Sous-Comité du désarmement. Je peux affirmer à la Commission que, pour sa part, le Royaume-Uni abordera ces discussions avec l'ardent désir et l'espoir renouvelé d'aboutir à un réel progrès.

M. SERRANO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à définir la position de ma délégation sur les cinq projets de résolution dont se trouve saisie la Commission.

En ce qui concerne le projet de résolution présenté par la délégation soviétique (A/C.1/L.160) qui réclame la fin immédiate des essais d'armes nucléaires, ma délégation a remarqué qu'aucun système de contrôle international de la cessation de ces expériences ne s'y trouvait prévu. D'autre part, ainsi que nous l'avons déclaré dans notre intervention principale sur la question du désarmement, les grandes Puissances intéressées ont estimé que la cessation des expériences nucléaires était nécessairement liée au problème du désarmement dans son ensemble. La question se pose donc de savoir s'il est actuellement pratique de procéder ainsi et étant donné qu'à cet égard, les avis diffèrent, nous serons obligés de nous abstenir dans le vote sur ce projet de résolution. Nous sommes d'avis que la cessation de telles expériences doit être notre but ultime, mais les grandes Puissances estimant que l'heure d'une telle décision n'est pas venue, celle-ci étant liée à leur propre sécurité nationale, nous nous abstiendrons dans le vote, comme je viens de le dire.

En ce qui concerne le projet de résolution déposé par la délégation soviétique (A/C.1/L.161) qui charge la Commission du désarmement des Nations Unies et son Sous-Comité d'examiner toutes les propositions relatives au désarmement et demande la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale, je remarque que le paragraphe 2 du dispositif se trouve contenu dans le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution des douze Puissances (A/C.1/L.163) dont l'Union soviétique est également l'un des coauteurs.

D'autre part, le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution soviétique (A/C.1/L.161) se retrouve au paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution des douze Puissances. C'est pourquoi je pense que le représentant de l'Union soviétique n'insistera pas pour que son projet soit mis aux voix. Si, cependant, il demandait un vote, ma délégation serait encore obligée de s'abstenir, étant donné que, selon nous, la convocation d'une session spéciale à ce moment-là serait prématurée.

Ma délégation partage le point de vue du représentant des Etats-Unis selon lequel, à cet égard, l'exemple donné par l'examen du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique est excellent. Dès que les Puissances principalement intéressées auront abouti à un accord substantiel sur ce problème, il conviendra d'examiner la possibilité de convoquer une session spéciale de l'Assemblée ou une

conférence internationale. Pour cette raison, nous devons nous abstenir, nous le répétons, dans le vote sur ce projet de résolution.

Je passe maintenant au projet de résolution présenté par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège (A/C.1/L.162). Selon nous, ce projet ne va pas assez loin; il devrait prévoir, comme nous l'avions proposé dans notre intervention, une organisation préliminaire ou initiale provisoire chargée de contrôler les essais. Mais, puisque les grandes Puissances ont estimé que cette suggestion n'était pas réalisable pour le moment, nous considérons que l'établissement d'un système d'enregistrement de ces expériences constitue une mesure initiale nécessaire et c'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de résolution. Je voudrais cependant présenter un amendement verbal à ce projet et demander à la Commission de l'examiner. Je propose qu'à la dernière ligne du paragraphe 1 du dispositif, entre le mot "enregistrement" et le mot "des", on insère l'adjectif "préalable", afin que le texte se lise comme suit :

"Recommande que les Etats intéressés, et particulièrement ceux qui siègent au Sous-Comité du désarmement, s'emploient spécialement et de toute urgence à étudier l'établissement, à titre de mesure préliminaire, d'un système d'enregistrement préalable des explosions nucléaires expérimentales par les Nations Unies;"

Nous pensons, à la lecture de ce projet de résolution, que telle est bien la pensée des auteurs. Dans ces conditions, pourquoi ne pas l'exprimer afin d'éviter toute erreur d'interprétation dans l'application? Nous voterons donc en faveur de ce projet de résolution ainsi amendé.

Ma délégation votera également en faveur du projet de résolution des douze Puissances (A/C.1/L.163); nous sommes heureux de remarquer que certaines des recommandations contenues dans notre intervention ont été incorporées dans ce projet. Je fais en particulier allusion au paragraphe 6 du dispositif qui recommande à la Commission du désarmement d'inviter son Sous-Comité à établir un rapport sur l'avancement de ses travaux, pour être examiné par la Commission, le 1er août 1957 au plus tard.

M. Serrano (Philippines)

Il convient de remarquer que, dans notre intervention principale, est repris le plan de l'Australie et des Philippines en vue de la préparation d'un résumé objectif des déclarations faites sur les propositions présentées au Sous-Comité. Ce rapport intérimaire répond à notre demande; il va de soi que les propositions déjà présentées y figureront. Nous sommes également heureux de constater que les suggestions présentées de façon formelle ou officieuse seront renvoyées à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité en application de ce projet de résolution par lequel l'Assemblée décide de transmettre à la Commission du désarmement les comptes rendus des séances de la Première Commission au cours desquelles le problème du désarmement a été discuté. Nous voterons donc, comme je l'ai dit, en faveur de ce projet de résolution.

En ce qui concerne le projet de résolution présenté par la délégation soviétique (A/C.1/L.164) qui demande...

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je faire remarquer au représentant des Philippines qu'il ressort de précédentes déclarations que l'adoption du projet de résolution des douze Puissances aura pour résultat que les autres projets de résolution ne seront pas mis aux voix, mais transmis directement au Sous-Comité. C'est pourquoi il me semble qu'il n'est pas nécessaire que le représentant des Philippines définisse sa position à l'égard de ces projets.

M. SERRANO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Comme vous voudrez, Monsieur le Président, mais puisque nous ne pouvons prévoir par avance quelle sera la décision de la Commission sur le projet des douze Puissance, je pense qu'il est préférable que ma délégation fasse connaître ses vues sur ces projets de résolution au cas où ledit projet des douze ne serait pas adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Si le représentant des Philippines estime que les déclarations qu'il a entendues ne lui suffisent pas, il peut poursuivre son intervention.

M. SERRANO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Je déclare en concluant que si le projet de résolution soviétique (A/C.1/L.164) proposant d'augmenter le nombre des membres de la Commission du désarmement est mis aux voix, nous voterons contre ce projet qui, selon nous, n'est pas conforme au principe original qui a présidé à la détermination de la composition de la Commission du désarmement.

M. MOCH (France): J'ai été mis en cause un certain nombre de fois, fort civilement et fort courtoisement d'ailleurs, par M. Menon au cours de ce qui était, paraît-il une explication de vote, car il ne s'agissait que de cela.

Je crois qu'il faut prendre beaucoup de déclarations au sérieux, mais fort peu au tragique. Je prends au sérieux toutes celles de M. Menon, mais il m'excusera de ne pas prendre au tragique celles qu'il a faites aujourd'hui. Il a touché à beaucoup de sujets dont certains avaient été traités au cours de son absence - que je ne lui reproche bien entendu pas, puisqu'il était pris par d'autres obligations - et il a fait allusion à une séance de la Commission du désarmement où, si la traduction que j'ai entendue était fidèle, il a déclaré qu'il a eu du mal à se faire entendre. Je dois dire que nous avons accepté avec plaisir d'entendre le représentant de l'Inde sitôt qu'il en a formulé la demande et, toujours si j'ai bien compris, il a indiqué qu'une réponse avait été faite avant même qu'il n'ait parlé.

Je crois qu'il a confondu. C'est au Conseil de sécurité qu'un projet de résolution a été déposé avant qu'il eût terminé un discours record, mais à la Commission du désarmement j'ai parlé après lui. J'ai le texte sous les yeux : la déclaration de M. Menon occupe 47 pages du texte français et la mienne commence à la page 48. Par conséquent, je l'ai écouté.

Il se trouve que j'avais étudié la même question que lui, que j'imaginai, par ses déclarations antérieures, ce qu'il allait dire à la Commission, que, par conséquent, j'étais en mesure de lui répondre tout de suite et que je n'ai pas éprouvé le besoin, comme certains de nos collègues, de demander un délai de deux ou trois jours pour répondre.

Qu'ai-je dit ce jour là ? Je me suis mis dans la situation hypothétique où les explosions étaient poursuivies, mais où toutes précautions étaient prises pour que des incidents lamentables comme ceux de Bikini ne se reproduisent pas. J'ai éliminé les effets des explosions en temps de guerre - dont nous savons tous qu'ils sont catastrophiques - et j'ai éliminé les effets accidentels qui se sont produits une seule fois et qui ne se sont pas reproduits depuis. Je me suis fondé sur un certain nombre de documents scientifiques, notamment sur le rapport du Conseil des recherches médicales de Grande-Bretagne auquel M. Menon, avant moi, avait fait allusion car, n'étant technicien ni l'un ni l'autre, nous avions puisé aux mêmes sources, et j'ai indiqué qu'il y avait des millions d'années que l'homme recevait des radiations, les unes externes, provenant des rayons cosmiques ou des rayons gamma d'origine terrestre, d'autres d'origine interne, issus de certaines parties radioactives de l'être humain; que le total de ces radiations était mesurable et que toutes les bombes ayant explosé depuis le début, c'est-à-dire depuis 1945, jusqu'à l'époque où je parlais, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin 1956, avaient entraîné pour la population anglaise une augmentation de la radioactivité qui, dans le demi-siècle à venir - à supposer qu'il n'y ait pas d'autres explosions - serait de deux à quatre dix millièmes - j'insiste sur cette fraction : deux à quatre dix millièmes - de la radioactivité naturelle, c'est-à-dire qu'on arriverait à un total très inférieur à ce que l'homme ajoute à la radioactivité naturelle par les appareils qu'il utilise depuis 60 ans, comme par exemple les montres à cadran lumineux ou les postes de radio.

Ces chiffres sont empruntés à un document scientifique de premier ordre et j'avais tenu à les répéter ce jour là pour qu'il n'y ait point de doute, ni, surtout, de panique. Et c'est parce que je souhaite que nous ne concluions pas par un vote unanime agrémenté d'un sentiment de panique que je reprends ces indications du Conseil des recherches médicales de Grande-Bretagne.

Il y a certes, dans ce rapport, des réserves dont je ne méconnaissais pas l'importance, notamment en ce qui concerne le radio-strontium. Bien que je n'aie pas compris ce que M. Menon a appelé, tout à l'heure, la limite stratosphérique du radio-strontium, je veux rappeler qu'en effet c'est un corps radioactif dont la vie est longue. En cinq ans, il perd la moitié de sa radioactivité et, par conséquent, des particules retombant longtemps après l'explosion peuvent contenir

de ce strontium. Que disent, à ce sujet, les savants britanniques ? Qu'à la cadence actuelle des explosions, il n'y a certainement aucun risque. Ils ajoutent que si le nombre des explosions était augmenté ou si leur puissance était multipliée - je cite textuellement - "nos connaissances sont encore faibles et nous ne savons pas si nous n'approcherions pas, durant la vie de la génération actuelle, d'un niveau dangereux pour une faible partie de la population".

Je voudrais bien que l'on donne à ces mots leur vraie valeur. Ils sont écrits dans l'hypothèse d'une augmentation considérable soit de la puissance soit du nombre des explosions et après que les mêmes savants aient affirmé qu'à la cadence actuelle il n'y avait point de danger.

Je tenais à faire cette rectification et cette autre aussi, qui me paraît importante : pouvons-nous contrôler l'arrêt des explosions, comme l'a dit M. Menon, devant la Commission du désarmement, le 12 juillet 1956, et comme il l'a répété, sous une forme un peu atténuée, aujourd'hui ?

J'ai dit et je répète, après avoir étudié la question, qu'au moins deux types d'explosions sont indécélables au loin. L'un des deux types, ce sont les explosions de faible puissance.

M. Menon a plaisanté - je lui en sais gré - la différence que j'avais faite entre des explosions de l'ordre de la kilotonne et celle de la mégatonne. J'avais simplement dit, non pas que les petites explosions devaient être autorisées - comme il me l'a fait dire aujourd'hui - mais que les explosions faibles, de l'ordre de la kilotonne, ne pouvaient pas être contrôlées au loin et qu'elles suffisaient à mettre au point la fabrication de bombes beaucoup plus puissantes.

Il y a une deuxième série d'explosions qui ne peuvent pas être contrôlées non plus - ou du moins je le suppose - dans l'état actuel de nos connaissances : ce sont les explosions puissantes, beaucoup plus puissantes que celles que je viens de dire, faites sous l'eau, dans des mers non fréquentées et à des profondeurs telles qu'aucune radiation ne puisse sortir dans l'atmosphère. Il y aura, certes, une zone de mer contaminée, des poissons et des algues contaminés, mais si seuls les auteurs de l'explosion se trouvent seuls dans les parages, personne ne s'en apercevra, parce qu'aucun déchet radioactif ne sera emporté dans l'atmosphère.

Voilà pourquoi j'ai dit qu'il fallait faire attention, et j'ai ajouté qu'il était probable que les essais non contrôlés des deux types dont je viens de parler suffisaient, pour un pays ayant assez de techniciens, pour monter une fabrication.

Je ne veux pas reprendre ce qui a été dit sur le radar. Je répète simplement qu'il est prouvé aujourd'hui que, même des avions - je ne parle pas de fusées stratosphériques - volant suffisamment haut ne sont pas détectés par les appareils de radar les plus modernes. Je ne veux pas citer de limite, mais j'indique que, dans la lutte permanente qui se manifeste en tous domaines, entre le canon et la cuirasse, un point a été marqué par l'arme offensive. Il y a actuellement, existant et volant, des avions qui se déplacent à des altitudes supérieures à celles où ils peuvent être enregistrés. Or ils volent dans l'atmosphère, par définition, puisqu'ils ont besoin d'oxygène. A fortiori, des fusées stratosphériques sont-elles indécélables par toute espèce de radar présente et même, sans doute, future.

J'ai enfin dit et je répète - et, sur ce point, nous sommes d'accord, M. Menon et moi - que des explosions peuvent avoir un intérêt scientifique considérable; que, notamment, la série d'expériences que vient de faire l'académicien russe Chertakof, et dont il a rendu compte avec beaucoup de largeur de vue à ses collègues de Harwell - j'ai lu le compte rendu de cet exposé - expériences positivement saisissantes d'explosions thermonucléaires infiniment petites dans un plasma gazeux infiniment dilué, peuvent ouvrir la voie à des découvertes scientifiques sans commune mesure avec tout ce que nous connaissons actuellement et doivent être non seulement autorisées, mais encouragées et, si possible, menées sur un plan international.

Voilà un certain nombre de problèmes qui se posent lorsqu'on parle un peu simplement de l'interdiction des expériences. Les questions sont aujourd'hui plus compliquées qu'il ne semble et, s'il me fallait conclure, je dirais que des questions techniques comme celles-là, discutées par des non techniciens comme M. Menon, qui a beaucoup de talent, et moi, qui en ai beaucoup moins, ne peuvent pas l'être utilement devant de grandes assemblées et que, par conséquent, le débat tout amical qui vient de s'engager entre M. Menon et moi me confirme dans la position de la délégation française que j'ai exposée ce matin, consistant à ne pas augmenter pour l'instant le nombre des membres du Sous-Comité.

M. PERERA (Ceylan) (interprétation de l'anglais) : C'est avec une certaine hésitation que ma délégation intervient, à cette heure tardive, dans la discussion de ce problème important. Nous le faisons pour deux raisons. Tout d'abord, nous estimons que la suggestion faite par le représentant de l'Union soviétique dans sa déclaration du 14 janvier et qui est la mise en pratique de la proposition soviétique du 17 novembre dernier, n'a pas été examinée d'une façon suffisante par notre Commission. Je veux parler de la proposition faite par le Gouvernement soviétique suivante :

"Considérant que la situation internationale actuelle appelle des mesures d'urgence en vue de prévenir la guerre et de mettre fin à la course aux armements, le Gouvernement soviétique estime qu'il conviendrait de réunir une conférence des chefs de gouvernement de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'Inde, comme l'a proposé le Président de la Confédération suisse. Une telle conférence pourrait faciliter la conclusion d'accords sur les questions relatives au problème du désarmement. Si la conférence des chefs de gouvernement des cinq Etats aboutit, elle pourra préparer la convocation d'une conférence plus large pour l'examen de ces questions, à laquelle pourraient prendre part les chefs de gouvernement de tous les pays membres de l'OTAN et des pays signataires du Traité de Varsovie. Le Gouvernement soviétique estime souhaitable que prennent également part aux travaux de cette conférence les chefs de gouvernement de plusieurs autres pays, et avant tout ceux de la République populaire de Chine, de l'Inde, de la Yougoslavie, de l'Indonésie et de la Birmanie, pays qui n'ont adhéré ni au Traité de Varsovie, ni à des groupements militaires tels que l'OTAN, l'OTASE ou le Pacte de Bagdad." (A/3366, page 10)

Ma délégation estime que c'est là une proposition qui mérite toute notre attention. Sans les grandes Puissances signataires du projet de résolution qui figure dans le document A/C.1/L.163, il n'est pas possible d'accomplir des progrès. La proposition soviétique peut le permettre. En tout état de cause, elle sera soumise à la Commission du désarmement qui devra l'examiner d'urgence.

D'autre part, je voudrais exposer l'opinion de ma délégation sur le projet de résolution présenté par l'Union soviétique et qui figure dans le document A/C.1/L.164. Ce projet de résolution prévoit un élargissement de la composition du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Nous savons quels sont ceux qui détiennent la clé de la solution de ce problème. Ce sont les grandes Puissances. Mais si la décision appartient aux grandes Puissances, les petites Puissances vivent dans leur ombre et elles doivent avoir la possibilité de présenter leurs vues. Elles peuvent déjà le faire à l'Assemblée générale, mais l'occasion doit leur être donnée de le faire également en d'autres enceintes. Certains orateurs ont indiqué qu'il ne serait pas sage d'élargir actuellement la composition du Sous-Comité. Je n'ai pas l'intention de me pencher sur cette question maintenant. On nous a dit ici que le problème se posait surtout pour les Puissances occidentales. Peut-être n'avons-nous pas une contribution directe à apporter, mais le problème du désarmement nous affecte tous. C'est dans cet esprit que la délégation de l'Union soviétique a proposé l'élargissement du Sous-Comité. Nous approuvons cette proposition. Au cours de la discussion générale, un certain nombre d'orateurs n'ont parlé que de la civilisation occidentale. Il en est d'autres que nous devons défendre. De nombreux peuples désirent participer à la discussion du problème du désarmement. C'est pourquoi nous appuyons la proposition tendant à élargir la composition du Sous-Comité.

Je voudrais exprimer mon admiration pour la façon dont M. Moch a analysé le problème. Sans aucun doute, il a aidé ceux pour qui il est d'une compréhension difficile. L'unanimité a pu être obtenue sur un certain nombre de points. En particulier, les grandes Puissances sont d'accord pour présenter un projet de résolution commun. Le moment est venu de faire quelque chose. Si rien n'était fait, on pourrait craindre qu'une belle déclaration comme celle faite par M. Moch soit complètement perdue. J'exprime là, non seulement l'opinion de mon pays, mais celle d'un certain nombre d'autres qui n'ont rien à désarmer, dont les grandes Puissances n'ont rien à craindre. C'est donc un projet auquel nous devons donner notre appui, en nous fondant sur le principe que la civilisation forme réellement un tout. Les quatre-vingts nations représentées ici sont régies par des systèmes sociaux et politiques différents; elles doivent vivre et coexister pacifiquement. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est inutile d'attendre que le monde ait accepté une philosophie politique unique pour désarmer. Au contraire.

Qu'il me soit permis, en conclusion, de demander aux membres de cette Commission de prendre en considération un aspect particulier de l'histoire que j'évoquerai pour montrer que si un effort commun n'est pas suivi par un désir sincère de désarmer, tout ce que nous ferons demeurera stérile. Je fais allusion, tout d'abord, au Protocole de Genève de 1924. Il avait été soumis sur la proposition du Gouvernement travailliste anglais d'alors, mais rejeté par le Gouvernement qui lui avait succédé. Ce Protocole prévoyait des sanctions automatiques contre un agresseur, dans l'ancienne Société des Nations. Je pense également au Pacte Briand-Kellogg qui ne fut pas suivi par des propositions de désarmement d'une grande portée et qui, par conséquent, échoua. Si une proposition n'est pas immédiatement menée jusqu'à sa conclusion logique, je crains que les résultats ne soient identiques. C'est dans cet esprit que ma délégation apporte son ferme appui aux projets de résolutions dont j'ai parlé.

En ce qui concerne les autres projets de résolutions, celui qui est relatif aux armes nucléaires et qui a été présenté par la délégation soviétique, répond à nos exigences et, je crois, à celles du monde entier. Je ne pense pas que l'on puisse s'y opposer, car il représente la somme de la sagesse scientifique, étant donné que l'autre terme de l'alternative serait la destruction finale. Le projet de résolution présenté par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège, bien qu'il n'aille peut-être pas assez loin, répond au même principe. Nous lui accordons notre appui.

M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La Première Commission est saisie d'un projet de résolution présenté en commun par douze pays. Certains orateurs ont déclaré qu'il s'agissait là d'un élément positif, notamment parce que, parmi ses auteurs, on trouve les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et le Canada, c'est-à-dire les Etats membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, Etats auxquels une responsabilité particulière a été confiée dans le domaine du désarmement.

Je voudrais exprimer la certitude que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par les membres de la Première Commission. Afin de contribuer à cette unanimité, la délégation de l'Union soviétique n'insistera pas pour que soit mis aux voix le projet de résolution A/C.1/L.161 qu'elle a présenté le 14 janvier, et elle le retire.

D'autre part, ma délégation est d'accord pour que le projet qu'elle a présenté concernant l'arrêt des essais d'armes thermonucléaires (A/C.1/L.160) et son projet de résolution relatif à l'augmentation du nombre des membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité (A/C.1/L.164), soient renvoyés à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité et n'insistera pas pour que ces deux projets soient mis aux voix.

Nous voudrions exprimer l'espoir que la méthode utilisée pour les négociations au moment de la rédaction du projet des douze sera de nouveau employée à l'avenir au cours de l'examen de la question du désarmement.

La délégation de l'Union soviétique est persuadée que ses propositions portant sur un programme général de désarmement et sur des mesures partielles dans ce domaine constitueront une excellente base pour un accord éventuel.

La délégation de l'Union soviétique estime que la Commission du désarmement et son Sous-Comité doivent étudier comme elles le méritent les propositions que le Gouvernement soviétique a présentées à l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique continuera de consacrer tous ses efforts à la recherche d'une solution rapide et pratique du problème du désarmement, solution qui contribuerait à réduire considérablement les forces armées et les armements de type classique et permettrait l'interdiction inconditionnelle des armes atomiques et à l'hydrogène.

M. PEARSON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire une très brève déclaration concernant deux des projets de résolution dont nous sommes saisis. Je dirai tout d'abord que j'approuve la procédure que vient de décrire le représentant de l'Union soviétique et l'opinion qu'il a émise en faisant de telles suggestions à propos de cette procédure.

Ma déclaration sera donc très courte. J'espère que mon ami, M. Krishna Menon, me pardonnera car j'ai peur de ne pouvoir répondre aux arguments qu'il a présentés dans son intéressante intervention, et dont quelques-uns s'adressaient à moi.

Je dirai cependant quelques mots pour répondre à la mention qu'il a faite du Sous-Comité et de notre position dans cet organe. Il a dit que c'était un organisme exclusif. Il est exclusif, peut-être, mais uniquement sans doute en ce sens que sa composition est restreinte et qu'il a été élu par un organe plus large auquel il fait rapport, afin que ses membres puissent se réunir dans l'atmosphère officielle, franche et secrète qui est la meilleure garantie de succès de ces négociations, menées par les Etats - et je n'y inclus pas le Canada - qui sont particulièrement responsables du désarmement, car ce sont eux qui possèdent le plus d'armes, quelle que soit leur civilisation. Pour cette raison précisément, peut-être pourrait-il y avoir encore moins d'Etats représentés au Sous-Comité.

Notre participation aux travaux du Sous-Comité est l'effet d'un hasard. Je crois que nous sommes entrés par la porte de derrière dont M. Menon a parlé cet après-midi - c'est, si je puis dire, l'entrée atomique - mais nous serions heureux de nous retirer par la porte d'entrée, la porte de devant, si cela pouvait faciliter la solution du problème.

M. Menon a bien voulu formuler une observation très généreuse à propos de la participation du Canada aux travaux du Sous-Comité; il a déclaré que, malgré notre appartenance à l'OTAN, nous pouvions contribuer aux travaux du Sous-Comité et que nous l'avions fait. Jamais nous n'avons estimé que le fait d'appartenir à l'OTAN soit incompatible avec notre participation au Sous-Comité. Nous pensons que, dans ceux deux organismes, nous travaillons pour la paix et la sécurité internationales. En réalité, M. Menon a dit qu'au Sous-Comité nous occupons une sorte de no man's land. Ma propre expérience entre 1914 et 1918 m'a appris que le no man's land était l'un des endroits les plus dangereux où l'on puisse se trouver, car on vous tirait dessus des deux côtés et l'on avait une tendance irrésistible à se terrer dans le trou le plus proche. J'espère que telle ne sera pas notre attitude devant les problèmes qui seront posés au Sous-Comité, aussi longtemps que nous en ferons partie.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai parlé assez en détail de la proposition portant sur l'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales, soumise par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège. Je suis toujours d'avis, après la discussion qui s'est déroulée ici, que cette proposition constitue un premier pas raisonnable et concret, et que la Commission aurait pu l'appuyer si elle avait été mise aux voix.

Ma délégation donne son appui à un autre projet de résolution qui porte surtout sur la procédure et qui consiste à renvoyer au Sous-Comité du désarmement et à la Commission du désarmement toutes les propositions dont nous sommes saisis, y compris celles dont je viens de parler. En conséquence, la délégation canadienne, de même que les délégations du Japon et de la Norvège, au nom desquelles j'ai l'honneur de parler, se sont mises d'accord pour ne pas demander que l'on vote sur ce projet de résolution. Néanmoins, le représentant des Philippines vient de suggérer une modification à ce texte : il nous demandait d'ajouter le mot "préalable" après le mot "enregistrement". Les auteurs du projet estiment que c'est là un amendement excellent et sont prêts à l'accepter. Nous serons heureux de renvoyer ce projet de résolution au Sous-Comité avec cette modification.

Le projet de résolution présenté par les douze délégations recommande que la Commission du désarmement et son Sous-Comité étudient sans tarder ces propositions. J'espère qu'il en sera ainsi. Etant donné que les pays qui procèdent à des expériences thermonucléaires sont tous membres du Sous-Comité, cette procédure, je le crois, permettra d'atteindre notre objectif. Cette méthode revient au même que de se prononcer sur cette proposition ici même.

Je suis profondément heureux de constater que tous les membres du Sous-Comité du désarmement et plusieurs autres délégations ont pu se mettre d'accord sur un projet de résolution en cette Commission même. Il est vrai que l'accord ne porte que sur la procédure et non pas sur le fond. C'est pourquoi il serait peu sage d'en tirer des conclusions d'un optimisme exagéré. Ce n'en est pas moins d'un excellent augure pour les discussions à venir. Je crois que les débats se dérouleront maintenant sur une base plus solide qu'auparavant.

Pour toutes ces raisons, je crois fermement que ce projet de résolution des douze sera adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

M. WALKER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Bien que l'Australie soit membre de la Commission du désarmement et l'un des auteurs du projet de résolution commun présenté à l'Assemblée, je ne veux pas prendre davantage de temps à la Commission pour parler des différentes propositions dont nous sommes saisis puisque j'ai déjà fait une déclaration de portée générale ce matin. Nous sommes certains que la procédure préconisée dans le projet de résolution qui reste soumis à la Commission est la bonne et nous espérons qu'elle recevra l'appui unanime des délégations ici présentes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'associer la délégation de l'Australie aux profonds regrets que vous avez exprimés, ainsi d'ailleurs que d'autres délégations, en apprenant le décès de l'ancien Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Shigemitsu. Je puis, sans crainte, me faire à cet égard l'interprète de mon gouvernement. En outre, c'est personnellement que je déplore le décès de M. Shigemitsu dont j'avais fait la connaissance lors d'un séjour au Japon. Là-bas, je l'ai vu d'abord chef de l'opposition parlementaire, puis ensuite Ministre des affaires étrangères et Premier Ministre. Je me rappellerai toujours la conviction et la sincérité avec lesquelles M. Shigemitsu me dit un jour que, en dépit de la dernière guerre et de ce qui s'était passé, le peuple japonais ne conservait aucun ressentiment à l'égard de l'Australie. Je me rappelle en outre les efforts de M. Shigemitsu pour renouer les contacts avec mon pays et l'activité qu'il a déployée pour faire admettre le Japon aux Nations Unies.

Ainsi, c'est une perte cruelle que vient de subir le Japon et je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la délégation japonaise afin qu'elle les transmette à son gouvernement et à la famille du défunt.

M. Krishna MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, moi aussi, exprimer les condoléances de ma délégation à la délégation japonaise à la suite du décès de l'ex-Premier Ministre du Japon. Pendant le court séjour que j'ai fait dans ce pays, j'avais eu le plaisir de rencontrer M. Shigemitsu, dont la renommée était grande parmi la population de l'Inde. M. Shigemitsu était une personnalité pleine de modération mais pleine de courage - il l'a abondamment prouvé dans l'adversité - et sa disparition sera très douloureusement ressentie dans le monde. La délégation de l'Inde présente ses condoléances sincères à la délégation japonaise, au Gouvernement japonais et à la famille du défunt.

Je n'ai pas l'intention d'intervenir une seconde fois dans ce débat, mais je crois avoir cependant quelques remarques à faire à la suite des observations que m'ont adressées M. Noble, M. Moch - c'est-à-dire des experts en matière de désarmement - et le Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Lester Pearson. Même si ces personnalités m'ont opposé des objections, j'en suis très flatté, car je sais ainsi que l'on m'a écouté.

Il me faut, je crois, rectifier certaines erreurs dont je n'étais pas coupable. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la proposition de limiter les expériences n'était pas destinée à remplacer le principe de l'interdiction des expériences, avancé par la délégation de l'Inde. Il s'agirait donc en quelque sorte de deux méthodes différentes dont l'une n'exclut pas l'autre. Relisons cependant les documents et nous verrons qu'à l'origine le plan franco-britannique ne parlait aucunement de la suspension des expériences. C'est plus tard que cette mesure a été réclamée. Le Royaume-Uni, dans son attitude, a fait preuve d'une grande diplomatie et n'a pas manifesté une opposition ouverte. Mais il est bien clair que la proposition qu'il a faite était destinée à remplacer la proposition d'interdire, de suspendre les expériences.

J'avais indiqué, à l'époque, que la proposition de l'Inde n'avait aucun rapport avec le fait que le Royaume-Uni était prêt à se livrer à des expériences thermonucléaires dans l'océan Indien, c'est-à-dire assez près de chez nous.

Ainsi donc, la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant du Royaume-Uni n'est pas conforme à ce qui ressort de la documentation et ne reflète pas les propositions de désarmement qui ont été présentées. Le dernier plan de désarmement étudié prévoit trois étapes. Il parle entre autres de l'interdiction des armes nucléaires, - ce qui est normal, car autrement ce ne serait pas un plan de désarmement complet. L'Assemblée a donc déjà discuté ce problème. Mais c'est d'autre chose que nous parle le commandant Noble, représentant du Royaume-Uni. Malgré les paroles de bienvenue qu'il a prononcées à notre égard - et nous savons que nous sommes toujours extrêmement bien reçus quand nous nous rendons dans son pays - je me crois obligé de rétablir la vérité dans la mesure où elle n'apparaît pas suffisamment clairement.

Je suis d'ailleurs tout prêt à tenir compte du fait que certaines délégations sont composées à l'heure actuelle différemment de la façon dont elles l'étaient précédemment. La délégation de l'Inde, par contre, est aujourd'hui la même que celle qui participait à la neuvième session de l'Assemblée générale. Depuis cette époque, la question a été soumise à la Commission du désarmement. On se souviendra qu'une résolution fut présentée, par les grandes Puissances sauf erreur, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Toutes ces propositions ont été renvoyées à la Commission du désarmement, qui était donc tenue de les examiner. Ce devoir était d'autant plus clair que la Première Commission, étant donné le temps limité qui lui est imparti, ne peut entrer elle-même dans l'examen des détails.

On aura compris que je parle, pour le moment, de la résolution L/100/Rev.1, qui contient un certain nombre de propositions précises que l'on trouvera dans le recueil des documents de l'Assemblée.

Donc, la Commission du désarmement a été saisie de tous ces documents, et à sa suite son Sous-Comité. Relevons que le statut de ce Sous-Comité n'est pas encore parfaitement clair. S'agit-il uniquement d'un Sous-Comité de la Commission du désarmement ? Est-ce plutôt une émanation de l'Assemblée générale ? Nous avons compris que sa création était le fruit d'une décision hautement politique et ma délégation a, à l'époque, exposé très clairement sa position à cet égard. Je pourrais vous la rappeler en vous lisant les documents. Nos suggestions ont d'ailleurs soulevé les objections de certains, dont la délégation du Royaume-Uni, mais l'accord finit par se faire sur les attributions qu'a rappelées ici M. Lester Pearson.

Nous demandions que ce Sous-Comité ne fût pas qualifié de "restreint". M. Selwyn Lloyd, qui joua un rôle conciliateur, obtint cette élimination. Rien ne laissait entrevoir que le Sous-Comité dû être plus restreint qu'il ne l'est. Mais quelqu'un suggéra que l'Assemblée générale empiéterait sur les prérogatives de la Commission du désarmement en désignant ce Sous-Comité d'emblée. Tandis que le voeu de l'Assemblée était connu, on proposa que la désignation formelle fut faite par la Commission du désarmement. Entre la neuvième et la dixième sessions de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'Inde, étant donné le caractère mal défini du Sous-Comité, fit diverses approches, par des truchements amicaux, afin que la question fut examinée. Je ne révèle rien qui ne doive l'être et le représentant du Royaume-Uni sera certainement en mesure de vérifier mes dires auprès de ses prédécesseurs. Nous référâmes ensuite la question à la dixième session de l'Assemblée générale. La délégation de l'Inde fit observer que la résolution de l'Assemblée générale n'avait pas été appliquée, sur ce point, qu'aucune attention n'avait été accordée à ses suggestions et qu'il était regrettable que des résolutions transmises à un comité n'aient pas reçu d'attention.

Depuis, le représentant permanent de l'Inde fit officieusement diverses ouvertures. Mon gouvernement fit deux ouvertures formelles, sous forme de communications adressées à la Commission du désarmement. Ce n'est qu'après la seconde communication et de nombreuses conversations officieuses que le Gouvernement de l'Inde fut invité à envoyer un représentant. Ce moment n'était pas particulièrement opportun pour nous. La Commission du désarmement ne tint nul compte de l'éloignement géographique de mon gouvernement et ne nous accorda qu'un court délai. Toujours est-il que nous nous présentâmes au moment fixé.

Il ne faut voir, dans ce qui précède, nulle récrimination de notre part. Nous parlons de l'évolution de la question. Et cette évolution, à bien des égards (si l'on excepte ce qui peut être trouvé dans la presse, qui semble plus favorisée sous ce rapport que les Etats Membres), semble avoir été entourée d'une sorte de secret.

Je pourrais m'arrêter plus longuement à ce qu'a dit mon collègue du Royaume-Uni, dont les amicales références à ma personne m'ont été sensibles. Elles découlent de notre amitié personnelle. Mais cela ne doit pas faire oublier les sujets politiques, sur lesquels nous devons nous exprimer franchement.

Je ne vois pas en quoi j'ai pu provoquer M. Jules Moch. Ou alors, je l'aurais fait involontairement. J'ai sous les yeux un document de la Commission du désarmement. Il est quelque peu désagréable, pour quiconque, de formuler des remarques sur la valeur d'une déclaration qui a été faite. Par bonheur, j'ai le document sous les yeux (DC/PV.58). J'ai pris la parole devant la Commission du désarmement, à cette séance du 12 juillet. M. Moch est intervenu immédiatement après moi. Son discours, qui s'étendait sur de nombreuses pages, nous était déjà distribué au moment où je parlais. Comme sa préparation ne procédait pas d'une sorte de quatrième dimension, dans le temps, je suis fondé à dire que la réponse à ma propre déclaration avait été préparée avant celle-ci.

C'est une excellente réponse, pleine de compliments à mon égard. Je présume que les vues de M. Moch sur ces questions se sont modifiées. M. Moch terminait son discours en ces termes : "C'est là, à notre avis, la suite logique qu'il nous faut donner à l'exposé si nourri de M. Krishna Menon, en le remerciant et, par son intermédiaire, son gouvernement, de leur utile participation à la construction d'une paix stable" (DC/PV.58, p. 66).

A l'occasion de l'actuel débat au sein de la Commission politique, j'ai dit que la différence entre la position française et la nôtre, sur ce point particulier, portait sur la limitation et la suspension. La chose est d'importance. La Commission me rendra cette justice que je ne me suis jamais aventuré à donner ma propre opinion sur un sujet d'ordre scientifique. J'ai simplement cité d'éminents savants. M. Moch fonde ses remarques au sujet du strontium sur le rapport du British Medical Research Council. Loin de moi l'idée d'établir quelque parallèle entre tel ou tel organisme scientifique de tel ou tel pays. Mais s'il est légitime de se référer aux recherches poursuivies dans un pays, il ne l'est pas moins de se référer à celles poursuivies dans un autre pays. J'ai cité un grand nombre d'auteurs américains. Je me suis gardé de citer les hommes de science de l'Inde, encore que tout un volume ait été publié par mon gouvernement sur ce sujet. Mais voyons comment s'exprime, au sujet du strontium, le British Medical Research Council :

"L'importance du strontium radioactif, comparée à celle d'autres produits de fission durables engendrés par l'explosion d'armes nucléaires, dérive de quatre facteurs : sa relative abondance parmi les produits de fission; son aptitude à suivre le calcium à travers le cycle alimentaire

humain; la facilité avec laquelle il est absorbé; enfin, le fait qu'une fois absorbé il est emmagasiné pour de longues périodes dans le système osseux. Dans les os, il forme des dépôts plus ou moins localisés qui, si l'on en juge par les expériences faites sur les animaux et l'analogie avec l'action des composés du radium sur l'homme, peuvent, présents en quantités suffisantes, donner lieu à des tumeurs osseuses ou, par irradiation de la moëlle osseuse voisine, produire l'anémie ou la leucémie. De nombreuses observations montrent que les jeunes sont plus sensibles à son action que les adultes. Les recherches effectuées pour mesurer la présence de strontium-90 dans le système osseux de l'homme semblent révéler que les plus hauts degrés représentent actuellement environ le millième de ce qui est considéré comme tolérable pour les personnes exposées."

Mais ce paragraphe doit être lu dans le contexte de ce passage des conclusions du rapport :

"Néanmoins, reconnaissant le caractère inadéquat de nos connaissances présentes, nous ne pouvons méconnaître que, si le volume des explosions devait s'accroître, si un plus grand nombre d'armes thermo-nucléaires était utilisé, nous pourrions, dans le cours de la présente génération, nous rapprocher de niveaux auxquels des effets délétères pourraient affecter une petite partie de la population".

Soient toute, il s'agit d'un document britannique et l'on sait que les Britanniques ont l'art de la litote.

D'autre part, nous avons une réponse du Dr Lapp. On lui demandait si la génération actuelle était menacée. Le Dr Lapp a répondu :

"Le cycle dont il est question ici pourrait être décrit comme partant de la bombe pour aller jusqu'aux os. Lorsque la boule de feu est formée, certaines des matières radioactives qui, en fin de compte, se transforment en strontium, ayant une demi-vie de vingt-huit ans, sont projetées dans la stratosphère puis retombent graduellement dans les prairies du Wisconsin, du Kentucky, ou dans les steppes de la Sibérie.

"Ces matières passent dans l'alimentation par le bétail, puis le lait et les produits laitiers. Elles sont ensuite déposées dans les os. Le strontium ressemble au calcium et le calcium passe dans les os; le strontium radioactif fait de même. Cela n'est pas une théorie. Grâce aux mesures du projet Sunshine de la Commission de l'énergie atomique, ainsi qu'aux mesures prises par des savants britanniques et autres, nous avons maintenant des données précises sur l'accumulation du strontium chez les hommes d'aujourd'hui, sur la quantité qu'ils absorberont encore à la suite des retombées de strontium de la stratosphère; mais très peu de personnes ont recherché ce que les explosions expérimentales de l'avenir produiront encore. Et ce sont ces explosions futures qui m'intéressent. Je n'ai pas dit que la quantité de matières radioactives libérées jusqu'à présent était dangereuse pour les hommes, mais que leur effet ultime, lorsqu'elles sont accumulées dans les os en quantité suffisante, est de provoquer des tumeurs osseuses et le cancer."

Si ce n'est pas suffisant, et puisque la question a été posée à nouveau, je dirai que, l'autre jour, j'ai lu un extrait d'une étude d'un savant de la marine américaine où il était dit :

"Il y a maintenant un 'permanent background' de radioactivité dans l'air en raison des explosions atomiques expérimentales faites par les Etats-Unis dans le Nevada et par l'Union soviétique en Russie.

"Le Dr L.B. Lockhart, des Laboratoires de recherche de la marine, a fait cette déclaration lorsque la marine a fait connaître son programme d'établissement de dix à douze stations le long du 80ème méridien, à l'ouest du Groënland et jusqu'à l'Antarctique destinées à rechercher la quantité de radioactivité naturelle et de radioactivité due aux expériences.

"La marine a déclaré que les données obtenues par ces stations d'expérimentation aideront les biophysiciens à évaluer les 'dangers possibles résultant des retombées de produits fissiles'.

"Par conséquent, le Dr Lockhart a dit qu'après chaque expérience de bombe faite ici ou en Russie, le pourcentage de radioactivité dans l'air augmentait pendant un certain temps, puis diminuait jusqu'à l'expérience suivante. Mais ce pourcentage ne tombe jamais à zéro comme auparavant".

Je ne veux pas rouvrir le débat, mais il y a des quantités de preuves qui montrent que, pour le mieux, ce que nous faisons aura des conséquences terribles.

Le représentant de la France a parlé de la valeur douteuse de notre compétence en matière scientifique. J'ai recherché la déclaration de M. Moch à la Commission du désarmement, et qu'ai-je trouvé? M. Moch a cité un grand nombre de savants, je veux dire de savants britanniques. Il a parlé ensuite de ce qu'il a qualifié d'"études parascientifiques" et a dit que l'on ne pouvait pas s'y fier car elles avaient souvent un but publicitaire.

Je crois que, étant un peuple ancien, nous sommes plus conservateurs en ces matières et nous allons aux autorités les plus éminentes de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis et nous étudions les observations qui ont été faites. Nous avons ainsi un grand nombre de renseignements, établis sous une forme plus populaire et contenus dans les publications du Gouvernement de l'Inde qui ont été transmises aux Nations Unies.

Quant aux engins téléguidés, je ne veux pas me rendre plus ridicule que mes adversaires, mais ce que j'ai dit, c'est que, d'après le représentant de la France, la détection par radar ne valait que jusqu'à 6.000 mètres. Je crois qu'il est trop tard pour réviser ce texte. Il s'agit d'un texte du rapport sur le désarmement. M. Moch a dit que, dans certains cas, la détection par radar de ces engins traversant la stratosphère, était limitée à 6.000 mètres. Notre affirmation qu'il y avait d'assez bonnes méthodes de détection était fausse, d'après M. Moch, et on ne pouvait s'y fier.

La question que j'ai posée à l'Assemblée - et non pas à M. Moch - est de savoir comment un engin téléguidé pouvait aller au-dessus de 6.000 mètres sans passer par ces 6.000 mètres. Si un engin peut être décelé dans les premiers 6.000 mètres, je ne vois pas la difficulté. Je ne sais pas si la délégation française a raison lorsqu'elle dit que la détection par radar ne porte que sur 6.000 mètres. Nos savants

se prononceront sur ce point, mais il est reconnu que la détection par radar est possible jusqu'à 6.000 mètres. Je le répète : Comment un engin téléguidé pourrait-il être lancé au-dessus de 6.000 mètres sans passer par les premiers 6.000 mètres? Aucun yogi ne pourrait le faire. Il doit y avoir là quelque chose de continu. Par conséquent, il peut y avoir détection par radar au cours des premiers 6.000 mètres. Si l'on me dit que l'engin passe trop vite, je répondrai que le radar enregistre très vite.

Je n'ai pas d'objection à ce que M. Moch me réponde ou présente les observations qu'il désire; mais je ne veux pas que les comptes rendus de notre Commission contiennent des observations fausses sans qu'elles soient contredites. Puisqu'il semble qu'il y a des doutes, je reprendrai les comptes rendus de la Commission du désarmement. Voici ce que disait M. Moch :

"Quant au radar, dont il a été parlé tout à l'heure, ne laissons pas ici s'établir une petite confusion. M. Menon, d'ailleurs, ne l'a pas commise, puisqu'il a dit que les radars pouvaient détecter les fusées. Dans une certaine mesure, oui, les radars peuvent détecter des fusées si elles ne sont pas trop haut dans la stratosphère." (DC/FV.58, p. 61)

Si mon raisonnement était faux, vous me comprendrez parce que mon peuple n'est pas logique. Mais comment peut-on dire cela d'un Français?

M. Moch a dit également :

"Je crois à l'inefficacité totale du radar devant les fusées intercontinentales se propageant à une vitesse de 5 à 8.000 kilomètres à l'heure dans la stratosphère; mais, dans de certaines limites, la fusée se propageant dans l'atmosphère peut être détectée." (Ibid.)

Il y a donc un moment où la fusée peut être détectée, quelle que soit la hauteur à laquelle elle est lancée. Je me suis peut-être trompé. Je ne suis pas un expert.

Je dois attirer l'attention de la Commission sur le fait que nous ne sommes pas un pays atomique; nous sommes une victime probable mais non pas un pays producteur de radiations atomiques et j'ai seulement à prouver que nous sommes en danger. Les savants britanniques l'ont montré.

Au point de vue génétique, j'ai une quantité considérable de documents d'où il résulte que des expériences ont été faites sur de malheureux animaux qui ont mangé de l'herbe contaminée. Leurs os ont été calcifiés et, dès la première génération, ils ont été atteints de cancer.

Par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait là une question qu'on puisse laisser de côté à la légère comme si elle était soulevée par un petit garçon qui n'y connaisse rien. Nous avons tous le droit d'exprimer notre opinion en la matière et de citer les autorités scientifiques compétentes. Ma délégation a pris grand soin d'être aussi objective qu'il est possible.

M. Krishna Menon (Inde)

Nous regrettons que le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes - qui fut créé l'année dernière sur l'initiative des Gouvernements des Etats-Unis et de l'Inde - n'ait pas été en mesure - bien qu'il continue ses travaux - de nous transmettre des renseignements suffisants. Je ne critique pas ce Comité. Mais le fait est que nous ne possédons pas des renseignements qui pourtant nous seraient indispensables. C'est pourquoi nous nous reportons à l'opinion du représentant de la Suède qui confirme ce que je viens de dire.

Parlant devant cette Commission le 21 janvier dernier, M. Sandler disait :

"Une mesure doit être prise à propos de la continuation des expériences d'armes nucléaires. A cet égard, la situation n'est pas aussi dépourvue de dangers qu'on nous la présente généralement. Des années s'écouleront avant que les effets radioactifs des retombées stratosphériques puissent être mesurés, ainsi que l'a déclaré il y a quelques instants le représentant du Japon..."

Il y a deux jours, un homme âgé mourait au Japon; il s'était trouvé à une distance de trois milles de l'explosion d'Hiroshima et, au moment de cette explosion, il n'avait ressenti aucun effet; aujourd'hui, onze ans après cette explosion, il a été terrassé par le cancer du sang. M. Sandler poursuit :

"Il ne suffit pas, pour apprécier de tels effets, d'établir des moyennes, car nous savons que, localement, il peut exister des différences considérables. C'est là un fait que des mesures techniques ont mis en évidence en Scandinavie. Un produit de fission aussi dangereux que le strontium-90..." [et les Britanniques disent qu'il existe une grande quantité de ce produit] "... peut se concentrer dans les régions de pâturages et passer ainsi dans le lait et l'ossature humaine. Du point de vue génétique, les savants sont unanimes pour déclarer que tout accroissement de la radioactivité totale est dangereux et, je le rappelle, c'est le total qui compte. Ce que nous savons de plus important, c'est que nous ne savons pas. En vérité, nous avons vraiment trop peu de connaissances sur les conséquences génétiques. Mais, lorsque nous saurons davantage, de quelle manière pourrons-nous réparer le dommage qui a peut-être été causé aujourd'hui?" (A/C.1/PV.824, page 41)

Peut-on poser une question plus logique?

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Personne ne demandant plus la parole, je vais mettre aux voix le projet de résolution des douze Puissances qui figure au document A/C.1/L.163.

Les quatre autres projets de résolution (A/C.1/L.160, L.161, L.162 et L.164) ont été soit retirés, soit renvoyés, si le projet de résolution des douze Puissances est adopté, à l'examen du Sous-Comité. Je souligne que l'amendement proposé par la délégation des Philippines au projet de résolution A/C.1/L.162 sera incorporé dans le texte de ce projet de résolution étant donné qu'il a été accepté par les auteurs, à savoir les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège.

Le projet de résolution figurant au document A/C.1/L.163 est adopté à l'unanimité

M. TIOULONG (Cambodge) : Je m'excuse de demander la parole à cette heure tardive. Mais la nouvelle du décès de M. Shigemitsu a été tellement soudaine que je n'ai pu intervenir tout à l'heure. En ma qualité d'Ambassadeur du Cambodge au Japon, je voudrais, Monsieur le Président, vous demander la permission de m'associer aux regrets et aux condoléances qui ont été exprimés ici par vous-même et par ceux de mes collègues qui ont connu cette nouvelle avant moi. M. Shigemitsu fut le principal artisan du Traité d'amitié entre mon pays et le Japon. Je tiens à exprimer, devant sa disparition, à la fois mon profond regret et ma grande émotion.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme je l'ai déjà fait remarquer, j'ai tout à l'heure exprimé des sentiments non seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom de la Commission tout entière. Ceci confirme les paroles qui viennent d'être prononcées par le représentant du Cambodge.

La question suivante qui sera discutée par la Commission est celle de l'Algérie. Le Journal annoncera le jour et l'heure de notre prochaine réunion.

La séance est levée à 18 h. 35.